commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 06/29/22

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

RAPPORT DE LA TRENTE QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ottawa (Canada), 1 – 5 mai 2006

Note: La lettre circulaire CL 2006/12-FL est incluse dans le présent document

commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/15 CL 2006/12-FL Mai 2006

AUX: - Points de contact du Codex

- Organisations internationales intéressées

DU: - Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les

normes alimentaires, FAO, 00100 Rome (Italie)

OBJET: <u>Distribution du rapport de la trente quatrième session du Comité du Codex sur</u>

l'étiquetage des denrées alimentaires (ALINORM 06/29/22)

A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Projet de Directives à l'étape 8 de la procédure

1. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (par. 60, Annexe II)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les documents susmentionnés peuvent le faire en écrivant, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex (voir Manuel de la Commission du Codex Alimentarius) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius Commission, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus avant le 10 juin 2006.

Avant-projet de Directives à l'étape 5 de la procédure accélérée

2. Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* : Avant-projet de définition des acides gras trans (par. 135, Annexe V)

Les gouvernements souhaitant formuler des observations concernant les incidences que l'avant-projet d'amendement pourrait avoir sur leurs intérêts économiques peuvent le faire en écrivant, conformément à la procédure accélérée d'élaboration des normes Codex au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Italie) à l'adresse ci-dessus **avant le 10 juin 2006**

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

Projet de directives à l'étape 6 de la procédure

3. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (par. 60, Annexe III)

Avant-projet de norme et directives à l'étape 3 de la procédure

- 4. Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet de révision de l'Annexe 2 Substances autorisées : Tableau 1 (par. 66, Annexe IV)
- 5. Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Déclaration quantitative des ingrédients (par. 122, Annexe VI)

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les point 3, 4 et 5 ci-dessus peuvent le faire en écrivant au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus, avec copie à M. Ron B. Burke, Directeur, Bureau de la réglementation alimentaire internationale et de liaison interinstitutions, Service des produits de santé et des aliments, Santé Canada, Bldg, No. 7, Room 2395, Tunney's Pasture, Ottawa K1A OL2, Canada, Télécopie Nº 613.941.3537, E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca avant le 15 novembre 2006.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trentième quatrième session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

<u>Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa</u> 29ème session:

Le Comité:

- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 Substances autorisées : Tableau 3 (par. 60, Annexe II) :
- est convenu d'avancer à l'étape 5 de la Procédure accélérée l'Avant-projet de définition des acides gras trans (Avant-projet d'amendement aux *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*) (par. 135, Annexe V)
- est convenu d'entreprendre des nouveaux travaux sur 1) l'inclusion de l'éthylène dans les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (par.77) et 2) la définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (par. 146).

Autres questions intéressant la Commission

Le Comité:

- est convenu de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 Substances autorisées: Tableau 3 (autres substances) (para. 60, Annexe III) et de renvoyer à l'étape 3 l'avant-projet d'amendement au Tableau 1 sur le nitrate de sodium naturel (par. 66, Annexe IV);
- est convenu de renvoyer à l'étape 3 l'Avant-projet d'amendement à la *Norme générale* pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 122, Annexe VI)
- a entériné les dispositions d'étiquetage dans plusieurs projets de norme et a n'a pas entériné les dispositions d'étiquetage dans les Projets de normes individuelles pour les fromages (par. 34-48);
- est convenu de maintenir à l'étape 7 le Projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions et à l'étape 4 l'Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Dispositions d'étiquetage pour considération à sa prochaine session, prenant en compte les résultats d'un groupe de travail physique (par. 100-101);
- a discuté comment procéder plus avant avec la mise en œuvre de la Stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé en relation avec l'étiquetage des aliments et les questions apparentées, dans le cadre du mandat du Comité (par. 14-33).

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2-3
QUESTIONS RENVOYEES DEVANT LE COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX	4-13
QUESTIONS RENVOYEES PAR LA FAO ET L'OMS: MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTE	14-33
DISPOSITIONS DES PROJETS DE NORME CODEX RELATIVES A L'ETIQUETAGE	34-48
DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ETIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE:	
PROJET DE REVISION DE L'ANNEXE 2 (SUBSTANCES AUTORISEES) : TABLEAUX 3 ET 4	49-60
AVANT-PROJET DE REVISION DE L'ANNEXE : TABLEAU 1	61-66
CONSIDERATION DU PROCESSUS POUR L'INCLUSION DES SUBSTANCES DANS LA LISTE	67-74
AUTRES QUESTIONS	75-81
PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES OBTENUES A L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GENETIQUE/GENIE DEFINITIONS ET AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES OBTENUES A L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GENETIQUE/GENIE GENETIQUE): DISPOSITIONS D'ETIQUETAGE	
AVANT-PROJET D'AMENDEMENT A LA NORME GENERALE POUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES PREEMBALLEES	
(DECLARATION QUANTITATIVE DES INGREDIENTS)	102-122
AVANT-PROJET DE DEFINITION DES ACIDES GRAS TRANS	123-135
DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA PUBLICITE	136-147
AUTRES OUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	148-152

LISTE DES ANNEXES

		Pages		
Annexe I	Liste des participants	21		
Annexe II	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (à l'étape 8)	47		
Annexe III	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées : Tableau 3 (autres substances) (à l'étape 6)	56		
Annexe IV	Avant-projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet de révision de l'Annexe 2 - Substances autorisées : Tableau 1			
Annexe V	l'Avant-projet de définition des acides gras trans	67		
Annexe VI	Avant-projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Déclaration quantitative des ingrédients)			

INTRODUCTION

1) Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa trente-quatrième session à Ottawa (Canada) du 1^{er} au 5 mai 2006, à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. M^{me} Anne MacKenzie, conseillère supérieure en sciences, Direction des sciences, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la réunion. Étaient présents 258 délégués représentant 55 États, une organisation membre, la Communauté européenne (CE) et 26 organisations internationales. Une liste complète des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

- 2) Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire en modifiant l'ordre de présentation de certains points : examiner les questions du point 9 touchant la production biologique (CX/FL 06/34/11, CRD 9 et CRD 10) immédiatement après le point 4 même si elles portent sur de nouveaux travaux; discuter du document CX/FL 06/34/3 Add.1 le deuxième jour de la session étant donné qu'il n'a été mis à la disposition des délégations que récemment et examiner le projet de document de discussion sur la modification des noms communs standardisés (CRD 20, Canada) sous le point 9.
- 3) La délégation de la CE a expliqué au comité le partage des compétences entre la Communauté européenne et ses États membres conformément à la règle II.5 du Règlement Intérieur.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (point 2 de l'ordre du jour)

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 2a de l'ordre du jour)²

Norme générale pour les jus et les nectars de fruits

- 4) Le Comité a rappelé que la Commission avait adopté la norme générale pour les jus et les nectars de fruits et qu'elle autorisait trois auxiliaires technologiques peut-être allergènes, soit ichtyocolle (isinglass) et caséinates de sodium / potassium approuvés par le Comité sur les additifs alimentaires et contaminants (CCFAC) avec la réserve suivante sous forme de note de bas de page : « Ces auxiliaires technologiques doivent être utilisés en tenant compte de leur potentiel allergène. En cas de transfert dans le produit fini, ces auxiliaires technologiques doivent faire l'objet d'une déclaration d'ingrédients, conformément aux sections 4.2.1.4 et 4.2.4 de la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées ». Comme les auxiliaires technologiques font l'objet d'une dérogation de déclaration dans la norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, cette mention d'étiquetage additionnelle devrait recevoir l'aval du comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires.
- 5) Le Comité est convenu d'approuver l'ajout de la note de bas de page concernant la mention d'étiquetage obligatoire et a observé que cela autoriserait l'inclusion des trois auxiliaires technologiques dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits comme l'a proposé le Groupe de travail sur les jus de fruits et de légumes et le Comité sur les additifs alimentaires.

Comité exécutif

6) Le Comité a pris acte des recommandations du Comité exécutif en rapport avec l'examen critique et est convenu de proposer un délai d'élaboration au cas par cas pour chacun des points à l'étude soumis à la procédure par étapes.

Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants

- 7) Le Comité a été informé que le système de numérotage international (CAC GL 36-1989) comprend une liste des catégories fonctionnelles identique à la liste dans la section 4.2.3.3 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, et leur description et que le CCFAC avait avancé à l'étape 5 un avant-projet de révision de cette liste. Sur ce sujet, le CCFAC avait prié le CCFL de clarifier les dispositions d'étiquetage concernant les supports et les gaz de conditionnement.
- 8) La délégation des États-Unis a dit que les gaz de conditionnement, principalement employés comme auxiliaires technologiques, pourraient être considérés comme des additifs alimentaires suivant leur fonction technologique et leur quantité dans le produit fini. La délégation a aussi rappelé que le Comité sur la

¹ CX/FL 06/34/1, CRD 16 (Communauté européenne)

² CX/FL 06/34/2, CRD 3 (commentaires de l'Inde)

nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) avait prié le CCFAC d'examiner les supports et d'envisager l'établissement d'une nouvelle catégorie fonctionnelle au besoin.

- 9) La délégation de la CE a déclaré que, bien que les supports et les gaz de conditionnement puissent être considérés comme additifs dans certaines circonstances, elle n'était pas favorable à l'amendement de la liste courante des catégories d'additifs figurant dans la section 4.2.3.3 pour le moment, et a souligné à cet égard qu'il n'incombait pas au CCFL de déterminer si une substance est un additif alimentaire ou un auxiliaire technologique et qu'il revenait au CCFAC d'apporter des éclaircissements aux catégories fonctionnelles. La délégation a également observé qu'il semblait y avoir une contradiction dans le rapport du CCFAC en ce sens que, dans le paragraphe 4 de la section, le comité pose une question précise au CCFL alors que dans le dernier paragraphe, il dit que le tableau revu de l'Annexe XV serait transmis au CCFL et au CCNFSDU à titre d'information.
- 10) Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que le CCFAC devrait finaliser la description des catégories fonctionnelles et clarifier la position des supports et des gaz de conditionnement pour que le CCFL puisse examiner les mentions d'étiquetage obligatoires applicables aux additifs.
- 11) Le Comité a noté que la liste revue des catégories fonctionnelles comprenait d'autres amendements comparativement à la liste courante figurant dans la *Norme générale* et a observé qu'il devrait étudier l'ajout de ces révisions à la norme générale une fois qu'elles auraient été finalisées. Il a plus particulièrement signalé le fait que la catégorie des « acides » avait été supprimée et incorporée aux « régulateurs d'acidité ».
- 12) Plusieurs délégations ont souligné avoir été informées de la requête du CCFAC pendant la session en cours étant donné que le CCFAC a tenu sa session juste avant celle du CCFL et que, par conséquent, elles ne pouvaient en ce moment présenter leur position sur cette question, mais avaient besoin de plus de temps pour examiner plus soigneusement les implications de la révision des catégories fonctionnelles, particulièrement celle concernant les supports et les gaz de conditionnement.
- 13) Le Comité est convenu qu'avant de pouvoir étudier les dispositions d'étiquetage applicables aux catégories fonctionnelles d'additifs alimentaires nouvelles ou révisées, il faudrait que ces catégories soient clairement définies et a prié le CCFAC de clarifier les conditions dans lesquelles les supports et les gaz de conditionnement sont considérés comme des additifs alimentaires ou des auxiliaires technologiques, en fournissant de préférence quelques exemples. Le Comité a pris acte du fait que le CCFAC devait, à sa prochaine session, finaliser la révision des noms de catégorie et est convenu d'étudier cette question plus à fond à sa prochaine session à la lumière des conclusions du CCFAC.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 2a de l'ordre du jour)³

14) Le représentant de la FAO, parlant au nom de la FAO et de l'OMS, a rappelé qu'à la 33^e session du CCFL, l'OMS avait invité les délégués à se familiariser avec la stratégie mondiale OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé élaborée en 2004 pour prévenir et maîtriser la charge énorme et croissante des maladies non transmissibles et que la FAO avait donné son aval à cette stratégie. L'Assemblée mondiale de la santé avait identifié la Commission du Codex Alimentarius comme un partenaire international qui pourrait renforcer les initiatives de santé publique et avait observé que les domaines à développer à l'avenir étaient par exemple :

- un étiquetage qui informe mieux les consommateurs sur les avantages et la composition des aliments:
- des mesures pour minimiser l'effet de la commercialisation sur les habitudes alimentaires mauvaises pour la santé;
- des informations plus complètes sur les habitudes alimentaires saines;
- des normes sur la production et la transformation portant sur la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire des produits.
- 15) En juillet 2005, la Commission du Codex, à sa 28^e session, est convenue que la FAO et l'OMS devraient préparer aux fins d'étude par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, un document sur les mesures que le Codex pourrait prendre dans le cadre de son mandat opérationnel pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie

_

³ CX/FL 06/34/2-Add.1, CRD 4 (observations du Canada, Inde, Indonésie, IACFO), CRD 25 (observations de la CE)

mondiale. En novembre 2005, l'OMS et la FAO ont assisté à la 27^e session du CCNFSDU et y ont présenté un document de discussion semblable à celui à l'étude à la présente session.

- 16) Le représentant a souligné que la FAO et l'OMS étaient très désireuses de connaître les vues des délégués sur les aspects de la stratégie mondiale en rapport avec le CCFL et les domaines dans lesquels ce comité pourrait éventuellement entreprendre de nouveaux travaux, et a fait le point sur ce qui a été fait depuis les dernières sessions du CCFL et du CCNFSDU.
- 17) L'OMS et la FAO ont mis sur pied un forum électronique pour permettre aux délégations de faire connaître leurs vues sur le rôle possible des comités du Codex Alimentarius dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Tous les membres du Codex ont été invités à participer au forum électronique qui s'est tenu du 15 février au 7 avril 2006. Le représentant de la FAO a indiqué que les questions soulevées au cours du forum et les commentaires des membres du Codex et des observateurs se trouvaient au site Web de l'OMS à l'adresse suivante: http://www.who.int/nutrition/FAOWHO eforum/en/index.html et que les commentaires serviraient à préparer le projet de document sur l'action du Codex. Enfin, l'OMS et la FAO travaillent en ce moment à un document aux fins d'étude par la CAC à sa 29e session en juillet 2006, qui fera le point sur l'avancement des documents sollicités sur les mesures à prendre et qui comprendra un résumé des résultats du forum.
- 18) Le Comité a remercié l'OMS et la FAO d'avoir préparé le document de discussion et a débattu longuement de la démarche à adopter concernant la mise en œuvre de la stratégie mondiale en rapport avec l'étiquetage des denrées alimentaires et les questions apparentées dans le cadre du mandat du CCFL.
- 19) Nombre de délégations ont dit être fortement favorables à la stratégie mondiale et ont informé le Comité des mesures qu'elles prenaient au niveau national pour faire en sorte qu'elle soit mise en œuvre. Beaucoup de délégations et d'observateurs ont admis que le Codex avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale et étaient favorables à une étude plus approfondie des aspects ayant à voir avec le mandat du CCFL.
- 20) La délégation de l'Autriche, parlant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a exprimé son soutien à l'initiative de l'OMS et a souligné que le CCFL et le CCNFSDU devraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale. La délégation a indiqué qu'une réflexion plus générale s'imposait sur la manière d'intégrer la nutrition aux travaux du Codex sans changer son mandat.
- 21) La délégation de l'Inde, appuyée par d'autres délégations et observateurs, a exprimé l'opinion que trois grands sujets de travail devraient être considérés : étiquetage nutritionnel obligatoire pour tous les aliments transformés que des allégations soient faites ou non, déclaration quantitative obligatoire des ingrédients et allégations relatives à la santé dans la publicité et l'étiquetage.
- 22) La délégation du Sénégal, appuyée par plusieurs délégations, a souligné que les activités du Codex devraient aller au-delà de la sécurité sanitaire des aliments et contribuer à protéger les consommateurs des maladies non transmissibles et a insisté sur le rôle essentiel de l'étiquetage en rapport avec la possibilité pour le consommateur de faire des choix éclairés. La délégation a également attiré l'attention sur les problèmes particuliers aux consommateurs des pays en développement que pose la prolifération sur le marché de produits portant un étiquetage trompeur et des allégations de nature à induire en erreur.
- 23) Plusieurs délégations ont souligné que la stratégie mondiale formait un ensemble très complet de recommandations et que seulement certains aspects pourraient être abordés dans le cadre du mandat du Codex. Des délégations ont souligné la nécessité de coordination entre le CCFL et le CCNSFDU étant donné que ce sont les deux comités principalement concernés par la mise en œuvre de la stratégie mondiale dans la perspective du Codex. Il a également été signalé qu'il faudrait établir un ordre de priorité pour les propositions de nouveaux travaux en rapport avec la stratégie mondiale, particulièrement si ces travaux exigent des avis scientifiques puisque plusieurs requêtes de ce genre portant sur la sécurité sanitaire des aliments, qui est une priorité du Codex, sont déjà en attente.
- 24) La délégation de l'Afrique du Sud, appuyée par l'observateur de NHF, a présenté plusieurs propositions à étudier plus amplement : admettre que les éléments nutritifs ne sont pas des toxines et que leur évaluation devrait refléter le bénéfices et l'impact recherché du fait de leur usage afin de réaliser des résultats positifs et les reconnaître généralement comme sûrs; interdire l'ajout d'acides gras trans hydrogénés dans les aliments; autoriser l'enrichissement des aliments avec des compléments alimentaires pour optimiser la densité des éléments nutritifs et ainsi compenser la diminution des micronutriments dans divers aliments; assurer que la législation globale empêche l'utilisation de toxines industrielles et des additifs qui ne sont pas appuyés par la biochimie et une expérience clinique; être favorable aux allégations relatives à la nutrition et à la santé et à la

- publicité pour les aliments qui contribuent à un style de vie sain tout en interdisant ces allégations pour les aliments ne contribuant pas à un style de vie sain et plus particulièrement la publicité ciblant les enfants; le tout dans le contexte d'une santé optimale.
- 25) La délégation des États-Unis a exprimé l'opinion qu'en rapport avec la stratégie mondiale, les sujets suivants étaient spécialement pertinents : assujettir à une obligation générale l'étiquetage nutritionnel ainsi que la liste des éléments nutritifs à déclarer lorsque des allégations sont faites; le fondement scientifique des allégations relatives à la santé et l'utilisation de sains principes de nutrition dans la modification des aliments normalisés.
- 26) Plusieurs délégations ont proposé de mettre sur pied un groupe de travail électronique pour étudier plus amplement les travaux à réaliser en rapport avec la stratégie mondiale et les commentaires soumis au forum électronique de la FAO et de l'OMS. D'autres délégations ont souligné que l'OMS et la FAO étaient en train de compiler et d'analyser ces commentaires et de préparer un nouveau document qui sera soumis à la Commission. Le Comité est donc convenu qu'il était en ce moment prématuré de mettre sur pied un groupe de travail.
- 27) La présidente a observé que les commentaires et les propositions faits au cours de la discussion pouvaient être groupés sous les grands thèmes suivants :
 - Augmenter et améliorer l'information sur l'étiquette sur les aspects nutritionnels des aliments offerts aux consommateurs pour les aider à choisir en connaissance de cause les aliments qui amélioreront leur santé. À cet égard, rendre l'étiquetage nutritionnel obligatoire même en l'absence d'allégations a été une suggestion de plusieurs délégations.
 - L'importance de pratiques commerciales franches et non trompeuses ainsi que d'une publicité franche et non trompeuse concernant les aspects nutritionnels des aliments a été mentionnée comme faisant partie de la mise en œuvre de la stratégie mondiale.
 - Normes alimentaires: il a été observé que les normes Codex ne devraient pas gêner le développement de versions modifiées de ces aliments destinées à aider les consommateurs à faire de meilleurs choix alimentaires.
 - Bonne base scientifique : l'importance de fonder toute mesure portant sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale sur une bonne base scientifique a été soulignée. Les travaux sur le cadre scientifique applicable aux allégations relatives à la santé ont été mentionnés à cet égard.
 - Accroître l'accès à une information suffisante, exacte et véridique est important et particulièrement difficile à réaliser en présence de faibles niveaux d'alphabétisation.
- 28) Plusieurs délégations ont dit que ces propositions ne devraient être considérées que comme des sujets à discuter plus amplement et qu'elles ne traduisaient pas le consensus du Comité étant donné que différentes opinions avaient été exprimées sur certains sujets, notamment l'étiquetage nutritionnel obligatoire et la publicité. Il a aussi été observé que les normes portant sur des produits particuliers relevaient des comités compétents s'en occupant et ne seraient pas examinées par le CCFL.
- 29) La délégation de l'Afrique du Sud a proposé que la santé et la nutrition soient reconnues comme partie intégrante du mandat du Codex au vu de leur importance dans la mise en œuvre de la Stratégie Globale
- 30) Certaines délégations n'étaient pas favorables à la mention de sujets de travail maintenant estimant que cela devait être fait plus tard à la lumière des résultats du forum électronique et du document auquel la FAO et l'OMS travaillent, étant entendu que les documents de projet indiqués seraient préparés au besoin.
- 31) Le Comité a relevé certaines propositions de formulations faites au cours du débat, par exemple : « information véridique et non trompeuse » pendant la discussion sur la publicité; souligner l'importance de l'information nutritionnelle pour permettre aux consommateurs de bien choisir les aliments qui réduiraient le risque de maladies chroniques; et ajouter une référence à l'«amélioration de la santé et de la nutrition ». La présidente a toutefois souligné que la liste précédente ne visait qu'à donner une idée de la teneur de la discussion et ne représentait pas des propositions de nouveaux travaux.
- 32) Le représentant de la FAO a remercié le Comité de son appui à la stratégie mondiale et de sa discussion constructive, et a dit que la FAO et l'OMS tiendraient compte des thèmes proposés à cette session dans la préparation du nouveau document qu'elles soumettront à l'étude de la Commission.

33) Le Comité a pris acte du fait que l'OMS et la FAO informeraient la Commission des résultats du forum électronique sur la stratégie mondiale et tenteraient d'obtenir l'assentiment de la Commission pour préparer un document qui contiendrait des propositions de futurs sujets de travaux pour mettre en œuvre la stratégie mondiale. Ce document serait transmis sous forme de lettre circulaire de la Commission aux fins de commentaires et permettrait au CCFL de proposer de nouveaux travaux en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie mondiale.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁴

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime

<u>Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (à l'étape 8) (ALINORM 06/29/26, Annexe II)</u>

34) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles quelles.

Comité sur le lait et les produits laitiers

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé concentré avec graisse végétale

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé en poudre avec graisse végétale

Avant-projet de norme pour le mélange de lait écrémé concentré sucré avec graisse végétale

- 35) La délégation de la Malaisie, faisant référence aux commentaires dans le document CRD 26, a dit que dans son pays ces produits étaient connus sous le nom de « lait concentré à matière végétale », « lait en poudre à matière végétale » et « lait concentré sucré à matière végétale » respectivement et a proposé d'ajouter une note de bas de page à cet effet dans la section 7.1 de chaque norme.
- 36) D'autres délégations ont rappelé que cette proposition avait également été faite par le CCMMP et qu'après une longue discussion de tels exemples avaient été supprimés des normes pour éviter toute confusion. La phrase « D'autres noms peuvent être utilisés si cela est autorisé par la législation nationale dans le pays de vente » a été ajoutée en 7.1 en guise de compromis, ce qui veut dire que les noms proposés par la Malaisie pourraient être utilisés dans ce pays. Il a également été mentionné que la référence au lait pour ces produits n'était pas conforme à la Norme générale pour l'utilisation de termes de laiterie. Le Comité est convenu de ne rien changer au texte proposé par le CCMMP.
- 37) Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité sur la référence à la « teneur réduite en matière grasse » dans les normes précédentes et aux dispositions sur les allégations comparatives dans les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la santé et à la nutrition.
- 38) La délégation des États-Unis a souligné le fait que l'expression « teneur réduite en matière grasse » était une allégation comparative relative aux éléments nutritifs et a proposé d'ajouter à la fin de la section 7.1 de chaque norme (en adaptant le texte au nom du produit sur lequel porte la norme : « teneur réduite en matière grasse » est une allégation comparative relative aux éléments nutritifs. Tout <nom du produit> à teneur réduite en matière grasse doit respecter les exigences de la section 6, allégations comparatives, des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997, Rev.1-2004) ». Le Comité a accepté cette proposition.
- 39) L'observateur de la FIL a exprimé l'avis qu'en raison de la composition de ces produits et du procédé technologique qui leur est appliqué, l'expression « teneur réduite en matière grasse » ne constituait pas une allégation comparative.
- 40) La délégation du Mexique a dit que la mise en garde contenue en 7.5 des dispositions d'étiquetage proposées n'était pas nécessaire pour son pays où ces produits ne risquent pas d'être pris pour des préparations pour nourrissons. Elle a suggéré d'ajouter une phrase à cet effet au début de 7.5.
- 41) Le Comité est convenu d'ajouter « Sous réserve de la législation du pays de vente... » au début de 7.5.
- 42) Le Comité a avalisé les dispositions d'étiquetage telles qu'amendées. Le Comité a noté les préoccupations exprimées par la délégation du Canada qu'il soit examiné plus avant si l'ajout de la phrase

⁴ CX/FL 06/34/3 et Add.1; CRD 5 (Inde, Indonésie); CRD 25 (Communauté européenne); CRD 26 (Malaisie)

en 7.5 risquerait d'engendrer des problèmes de conformité avec d'autres normes pour le lait et les produits laitiers.

Projet de norme révisée pour le cheddar (C-1)

Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3)

Projet de norme révisée pour l'Edam (C-4)

Projet de norme révisée pour le Gouda (C-5)

Projet de norme révisée pour le Samso (C-7)

Projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9)

Projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11)

Projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13)

Projet de norme révisée pour le Provolone (C-15)

Projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18)

Projet de norme révisée pour le Camembert (C-33)

Projet de norme révisée pour le Brie (C-34)

Projet de norme révisée pour le Havarti (C-6)

Projet de norme révisée pour le fromage Cottage (C-16)

Projet de norme révisée pour la Mozarella

Projet de norme révisée pour le fromage en crème (C-31)

- 43) Le CCMMP avait transmis, à sa 6° session, les dispositions d'étiquetage des projets de normes révisées pour le Cheddar et le Danbo au CCFL à sa 33° session. Le CCFL n'était pas parvenu à une conclusion sur les dispositions d'étiquetage des normes portant sur la déclaration obligatoire du pays d'origine et les avait renvoyées au CCMMP pour qu'il les éclaircisse (voir ALINORM 05/28/22, para. 20). Le CCMMP à sa 7° session a proposé d'ajouter la section 7.2 sur la déclaration obligatoire du pays d'origine dans les 17 normes sur les fromages susmentionnées et a fourni les explications contenues dans le document CX/FL 06/34/3 Add.1, para. 56 à 61.
- 44) La délégation de la Nouvelle-Zélande n'était pas favorable à l'ajout de la section 7.2. La Délégation n'était pas d'accord non plus avec la justification fournie par le CCMMP, plus particulièrement avec « l'omission de l'information sur le pays d'origine dans le cas des normes-C spécifiques induirait le consommateur en erreur ou le tromperait ». La Délégation était d'avis que les dispositions de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, en l'occurrence la section 4.5.1, offrent aux pays l'autorisation suffisante pour recourir à la déclaration obligatoire du pays d'origine dans l'éventualité où se poserait la question d'induire les consommateurs en erreur ou de les tromper. La Délégation a proposé de supprimer 7.2 de chacune des normes et d'accepter toutes les autres dispositions d'étiquetage pour que les normes puissent être adoptées par la Commission.
- 45) La délégation de la CE, appuyée par plusieurs autres délégations et quelques observateurs, était favorable à l'acceptation des normes telles qu'elles avaient été proposées par le CCMMP et a souligné que les dispositions d'étiquetage devraient être acceptées avec la section 7.2. Selon la Délégation, la section 7.2 proposée est conforme à la section 4.5.1 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées. La Délégation estimait qu'il y avait un risque réel d'induire le consommateur en erreur ou de le tromper en omettant d'indiquer le pays d'origine, par exemple parce que les noms de certains fromages sont liés à leur région d'origine historique.
- 46) La délégation du Canada, appuyée par plusieurs délégations et un observateur, était d'avis qu'il faudrait consacrer plus de temps à l'étude des textes soumis parce qu'ils n'ont été rendus disponibles que récemment. À cet égard, il a été également mentionné qu'à la dernière session du Comité, des éclaircissements avaient été demandés au sujet de normes, alors que maintenant il est proposé au Comité d'avaliser 17 normes et que la justification avancée par le CCMMP pour la déclaration obligatoire du pays d'origine apparaissait plus claire pour certaines normes que pour d'autres, tels que les normes pour le fromage en crème et le fromage Cottage. La délégation canadienne a proposé d'avaliser toutes les autres dispositions d'étiquetage et de retenir la section 7.2 aux fins de plus ample discussion par le CCFL.

47) Le Comité a conclu à l'absence de consensus sur l'approbation des dispositions d'étiquetage des normes individuelles pour les fromages, particulièrement la section 7.2, et ne les a pas approuvées. Le Comité a admis qu'il n'y avait pas d'opposition aux autres sections des dispositions. Le Comité a pris acte du fait que les normes seraient transmises à la Commission sans que les dispositions d'étiquetage n'aient été approuvées. Il a pris acte en outre du fait que plusieurs délégations avaient indiqué avoir besoin de plus de temps pour étudier les propositions et que si les délégations pouvaient accepter les dispositions d'étiquetage avant que la Commission ne se réunisse, les normes pourraient être adoptées par la Commission avec leurs dispositions d'étiquetage.

Projet de norme révisée pour le fromage de lactosérum (A-7).

Projet de norme révisée pour les matières grasses laitières à tartiner

48) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage telles quelles.

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (point 4 de l'ordre du jour)⁵

49) La présidente du Groupe de travail qui s'est réuni avant la session, M^{me} Carla Barry (Canada) a présenté les discussions et les recommandations concernant les points 4a) et 4c) de l'ordre du jour conformément au mandat donné à ce groupe à la dernière session du Comité. Les conclusions du Groupe de travail et les discussions de la plénière sont présentées ci-dessous suivant le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE : TABLEAU 3 (point 4a de l'ordre du jour)

- 50) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il avait retourné le projet de Tableau 3 à l'étape 6 pour qu'il soit refondu par un Groupe de travail électronique coordonné par le Canada et qu'il fasse l'objet de commentaires additionnels. Toutefois, il n'a pas été possible de solliciter des commentaires en raison de la réception tardive du projet de tableau révisé et du fait que le document CX/FL 06/34/4-Add.1 n'avait pas été préparé.
- 51) La présidente du Groupe de travail a signalé les principaux changements qui avaient été apportés au tableau présenté dans le document de travail (CX/FL 06/34/4) et observé que la démarche générale adoptée par le Groupe de travail avait été de cibler les additifs alimentaires sur lesquels il y avait largement accord et qui n'étaient pas entre crochets. Le Comité a accepté un certain nombre de recommandations du Groupe de travail et a débattu plus amplement de quelques-unes des propositions de ce dernier, comme suit.
- 52) Le Comité a résolu que le tableau revu devrait être clair, court et conforme au format et à la terminologie employés pour les catégories d'aliments dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA). Les listes générales de catégories d'aliments seraient utilisées autant que possible et les listes de sous-catégories ou des aliments spécifiques seraient utilisés lorsque des restrictions s'appliqueraient. La liste devait être à la fois indicative et restrictive, c.-à-d. indiquer les catégories d'aliments et les utilisations fonctionnelles pour lesquelles chaque additif est autorisé dans les aliments biologiques. Lorsque toutes les utilisations fonctionnelles prévues par la NGAA seraient applicables pour un additif alimentaire, le mot « toutes » figurerait dans le tableau.
- 53) Le Comité a observé que 220 anhydride sulfureux était toujours à l'étude par le CCFAC pour la NGAA et est convenu de le conserver entre crochets jusqu'à ce que son niveau autorisé dans les vins, le cidre et le poiré soit définitivement établi et adopté par la Commission et a résolu de suivre une démarche semblable pour toutes les dispositions concernant les additifs qui n'étaient pas finalisés par le CCFAC et adoptés par la Commission.
- 54) Le Comité a noté que 410 gomme de caroube était autorisé dans la NGAA et avait d'abord été placé entre crochets par erreur en raison de la correction apportée à son nom (anciennement « Locust bean gum »). Le Comité a noté la proposition de l'ajouter à la liste des additifs autorisés, mais est convenu de le retenir aux fins d'étude additionnelle étant donné que ses utilisations fonctionnelles n'avaient pas été définies.
- 55) Le Comité est convenu de corriger certaines utilisations fonctionnelles et a fait quelques corrections stylistiques pour rendre le texte plus clair.

⁵ CX/FL 06/34/4, CRD 15 (Canada), CRD 18 (AIDGUM, IFOAM), CRD.24 (Rapport du groupe du travail)

- 56) Certaines délégations ont proposé de diviser le tableau en deux sections. La première inclurait les additifs approuvés par le CCFAC ou par une norme Codex adoptée par la Commission et dont l'usage en production biologique faisait consensus, et serait transmise à la Commission pour adoption à l'étape 8. La seconde comprendrait les additifs alimentaires toujours entre crochets et serait transmise pour commentaires à l'étape 8 et étude additionnelle à la prochaine session.
- 57) Le Secrétariat a informé le Comité que le projet de tableau 3 n'avait pas été transmis pour commentaires à l'étape 6 depuis son adoption à l'étape 5 par la Commission en juillet 2003, et qu'après avoir été étudié à la 32^e session (2004), il avait été considérablement retravaillé en 2005 et 2006, mais n'avait pas été transmis pour commentaires à l'étape 6 avant la 33^e et la 34^e (présente) session.
- 58) Le Comité a résolu d'avancer le document à l'étape 8 pour adoption par la Commission étant donné qu'il y a consensus sur la liste des additifs, même s'il n'a pas été transmis pour commentaires à l'étape 6.
- 59) Le Comité a également résolu que :
 - Les additifs alimentaires et / ou les utilisations fonctionnelles en cours d'évaluation par le JECFA et les dispositions sur les additifs alimentaires non adoptées par la CAC resteraient entre crochets; et
 - Toute future demande d'ajout d'un additif alimentaire au Tableau 3 de l'Annexe 2 des directives ne sera étudiée que si l'additif est approuvé par le JECFA et adopté par la Commission.

État d'avancement du projet d'annexe 2 révisée : Tableau 3

60) Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 8 pour adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 29^e session la section du projet de tableau 3 revu présentée dans l'Annexe II et de retourner à l'étape 6 la section présentée dans l'Annexe III pour commentaires et étude à la prochaine session.

AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE : TABLEAU 1 (NITRATE DE SODIUM NATUREL) (Point 4b à l'ordre du jour)⁶

- 61) Le Comité a rappelé le renvoi de l'avant-projet de révision du Tableau 1 à l'étape 3 lors de sa dernière session afin d'obtenir des observations plus circonstanciées en raison de manque d'appuis à l'inclusion du nitrate de sodium naturel (NSN) dans la liste.
- 62) La délégation du Chili a observé que le nitrate de sodium naturel avait fait l'objet d'une évaluation en regard des critères énoncés aux *Directives* et que tous les renseignements scientifiques pertinents avaient été fournis au Comité lors des sessions antérieures. La Délégation a signalé que les producteurs biologiques faisaient face à des difficultés économiques dès lors qu'ils devaient importer des engrais et que cet engrais constituait un produit de remplacement important, en faisant observer que des conditions d'utilisation particulières pouvaient, le cas échéant, être précisées davantage au Tableau 1. La Délégation a noté que plusieurs délégations s'étaient déjà objectées à l'inclusion de cette substance dans la liste; toutefois, aucun argument scientifique clair n'a été apporté pour démontrer que le NSN ne remplissait pas les critères énoncés à la Section 5 des *Directives*.
- 63) La délégation de Tunisie a exprimé l'avis que le nitrate de sodium naturel n'était pas conforme aux principes de la production biologique pour les raisons suivantes : il ne provenait pas d'une source renouvelable et pouvait se comparer aux engrais conventionnels dans la mesure où il était absorbé directement par la plante, tandis que les pratiques biologiques avaient pour finalité d'améliorer l'activité biologique dans le sol de façon à libérer l'azote. Au regard de l'existence d'autres sources d'azote, la Délégation a fait observer que les pratiques biologiques courantes pouvaient être utilisées pour améliorer l'activité biologique du sol. Cette prise de position a reçu l'appui de nombreuses délégations ainsi que de l'observateur de l'IFOAM.
- 64) De nombreuses délégations et l'observateur de l'IFOAM ont suggéré d'abandonner l'examen de cette substance car elle n'était pas autorisée dans la production biologique de la plupart des pays et qu'il n'y avait manifestement pas d'appuis en vue de son inclusion à l'Annexe 2.
- 65) Quelques délégations ont proposé de poursuivre l'évaluation de cette substance au cours de la prochaine session dans le cadre du Groupe de travail, en tenant compte des propositions portant sur l'évaluation des

⁶ ALINORM 05/28/22, Annexe IV, CX/FL 06/34/5 (observations du Brésil et de la Communauté européenne), CX/FL 06/34/5-Add.1 (Indonésie), CRD 6 (Canada, Inde), CRD 14 (Philippines)

substances (voir point 4c de l'ordre du jour). Cette démarche donnerait la possibilité à la délégation du Chili et à d'autres délégations d'apporter des preuves additionnelles concernant le NSN par rapport aux critères es Directives, afin de faciliter l'évaluation de cette substance à la prochaine sessions. Le Comité est convenu de considérer plus avant cette substance à sa prochaine session et dans le groupe de travail.

État d'avancement de l'avant-projet d'Annexe 2 révisée : Tableau 1 (nitrate de sodium naturel)

66) Le Comité a résolu de renvoyer l'avant-projet de révision du Tableau 1 à l'étape 3 pour obtenir plus de commentaires et un examen plus approfondi au cours de la prochaine session (voir l'Annexe IV). Il est convenu que les observations devraient prendre en compte, tout particulièrement, les critères énoncés à la Section V des Directives, et prendre en compte chaque exigence mentionnée dans le processus convenu au point 4c) de l'ordre du jour (para. 74, deuxième tiret).

EXAMEN DU PROCESSUS D'INCLUSION DES SUBSTANCES DANS L'ANNEXE 2 (point 4c de l'ordre du jour)⁷

- 67) Le comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu qu'un Groupe de travail électronique sous la direction des États-Unis préparerait un document de discussion portant sur l'élaboration d'un processus d'évaluation des substances à inclure dans l'Annexe 2. Le Comité a étudié les recommandations du Groupe de travail sur la démarche à adopter pour évaluer les substances de l'Annexe 2.
- 68) Le Comité est convenu d'interrompre les travaux d'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation des substances et a examiné les recommandations exposées dans le document CRD 24 afin d'appliquer les critères actuels de la section 5 à l'évaluation des substances de l'Annexe 2.
- 69) Le Comité a longuement discuté de la nature des commentaires et de l'information à soumettre avant les sessions du CCFL pour traiter des substances entre crochets qui exigent plus ample examen.
- 70) Quelques délégations étaient favorables à la référence à une évaluation scientifique, tandis que plusieurs autres délégations et l'Observateur de l'IFOAM soulignèrent que tous les critères n'avaient pas un fondement scientifique. Il a également été signalé que des pratiques traditionnelles de plusieurs pays n'avaient pas fait l'objet d'études scientifiques, mais y étaient acceptées comme faisant partie d'un système de production biologique.
- 71) Après une longue discussion il a été convenu de s'appuyer sur les résultats des évaluations y compris, si besoin est, un résumé des études scientifiques, l'analyse des points de vue des parties intéressées qui couvriraient les consommateurs et les producteurs et l'analyse des principes de la production biologique.
- 72) La délégation de l'Autriche, parlant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a proposé d'ajouter une nouvelle exigence à l'effet qu'« une substance doit être approuvée par une autorité nationale ou acceptée par une organisation internationale en production biologique » avant qu'une proposition pour l'inclure dans l'Annexe 2 puisse être présentée. La délégation de la Suisse et l'Observateur de l'IFOAM ont appuyé cette approche. Certaines délégations n'étaient pas favorables à la référence à une « organisation internationale » estimant que les substances devraient être étudiées dans le cadre du Codex au niveau internationale. Des délégations ont observé qu'il était possible que des substances ne soient pas approuvées au niveau national car il n'existe pas de réglementations nationales dans tous les pays. Le Comité n'a pas inclus cette proposition dans les critères mais est convenu qu'elle pourrait être considérée plus avant dans le groupe de travail.
- 73) Le Comité a discuté de la manière d'établir les priorités à partir des commentaires reçus en tenant compte de leur nombre, de leur teneur et de leur position favorable ou opposée à l'inclusion d'une substance. Plusieurs délégations ont souligné que le plus important n'était pas le nombre de commentaires reçus, mais leur teneur et la manière dont ils présentent des informations de poids par rapport aux critères. Il a également été proposé de tenir compte de la proportion des commentaires en faveur et opposés.
- 74) Après plus ample discussion, le Comité est convenu de procéder de la manière suivante :
 - 1. Interrompre les travaux sur un nouveau processus d'évaluation des substances;
 - 2. Avant la prochaine réunion du CCFL, les membres et les observateurs devraient présenter un résumé des résultats de leur évaluation (y compris, en tant que de besoin, étude scientifique et / ou analyse des points de vue des parties intéressées et / ou analyse des principes) par rapport aux critères de la section 5 des directives pour chacune des substances entre crochets

-

⁷ CX/FL 06/34/6, CRD 19 (observations du Canada)

- (cela inclut les commentaires favorables ou opposés à l'inclusion de substances dans l'Annexe 2);
- 3. Un Groupe de travail se réunira avant la prochaine session du CCFL pour traiter des substances entre crochets;
- 4. Les substances devraient être étudiées suivant un ordre de priorité qui sera établi à partir du nombre de commentaires, de leur teneur et de leur importance, du fait qu'ils sont favorables ou opposés à l'inclusion et du fait que ces substances sont adoptées ou autrement incorporées aux normes nationales ou internationales.
- 5. L'ordre de priorité des substances devrait tenir compte de leur adoption par la Commission du Codex Alimentarius.

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX

Éthylène⁸

75) La délégation de Nouvelle-Zélande a soumis la proposition pour l'étude d'une nouvelle question dans le document CX/FL 06/34/11 en indiquant que l'emploi de l'éthylène se justifiait conformément aux exigences de la Section 5 des *Directives* et se fondait sur les données concernant le mûrissage à l'éthylène du kiwi. Puisque l'éthylène ne semble pas entrer dans les catégories traitées aux tableaux 1 à 4 de l'Annexe 2, la Délégation a proposé de l'inclure séparément sous l'Annexe 1, Principes de production biologique, Section C – Manutention, stockage, transport, transformation et emballage. La Délégation a proposé également d'examiner la question de l'éthylène au sein du Groupe de travail qui se réunira avant la tenue de la prochaine session pour traiter des substances dont on propose l'inclusion à l'Annexe 2.

76) Les délégations du Canada et des États-Unis, tout en ne s'opposant pas à ce que l'éthylène fasse l'objet d'examen, ont émis des réserves quant au grand nombre de substances sur lesquelles le Groupe de travail devra se pencher et, plus généralement, au processus que le Comité sera tenu de suivre pour l'inclusion de nouvelles substances à l'Annexe 2. Le Comité est convenu de débattre plus avant de cette question au cours de la prochaine session.

77) Le Comité sollicitera l'aval de la Commission afin d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'inclusion de l'éthylène dans les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique et s'engage à remettre à la Commission le document de projet préparé par la Nouvelle-Zélande à l'appui de cette proposition.

Roténone9

78) La délégation du Japon a soumis la proposition et le document de projet présenté en CRD 9 relativement à la suppression de la roténone au tableau 2 de l'Annexe 2 des *Directives*, alléguant que la substance était toxique pour le poisson et pouvait avoir des effets nocifs sur l'environnement si elle était rejetée dans les voies d'eau.

79) La délégation des États-Unis a fait valoir que la roténone était une substance naturelle employée couramment dans la production biologique et a mis en question la justification scientifique de la proposition afférente à sa suppression, car aucune preuve substantielle n'a été avancée pour démontrer ses effets toxiques sur l'environnement et les effets potentiels sur la santé humaine. La délégation de la Nouvelle Zélande a suggéré que la proposition du Japon serait suffisante pour entreprendre de nouveaux travaux.

80) Le Comité n'a pas appuyé de nouveaux travaux relatifs à la suppression de la roténone mais il convient que la délégation du Japon devrait préparer une proposition plus détaillée apportant une justification scientifique conformément aux critères énoncés à la Section 5 en vue d'un examen au cours de la prochaine session.

81) En conclusion, le Comité a remercié M^{me} Carla Barry et les membres du Groupe de travail pour leur travail constructif et les progrès considérables accomplis et s'est dit d'accord pour qu'il se réunisse encore avant la 35^e session. Le Canada en assumerait la présidence, les travaux se déroulant en anglais, français et espagnol. Le Groupe de travail avait pour mandat d'étudier les substances entre crochets à l'Annexe 2 et la

.

⁸ CX/FL 06/34/11, CRD 10 (observations du Canada et de l'Indonésie)

⁹ CX/FL 06/34/11-CD.9 (Proposition du Japon)

proposition visant l'éthylène faite au cours de la présente session, et de procéder selon les recommandations du paragraphe 74, tirets 2 à 5..

ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE (point 5 de l'ordre du jour) 10

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS AU MOYEN DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DÉFINITIONS (À L'ÉTAPE 7) (point 5a de l'ordre du jour)

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE : DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE (POINT 5B DE L'ORDRE DU JOUR)

- 82) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il était convenu de faire refondre l'Avant-projet de directives par un Groupe de travail électronique sous la conduite du Canada. Le mandat du groupe de travail était de reconstruire les Directives comprenant des dispositions obligatoires sur l'étiquetage en rapport avec la santé et la sécurité sanitaire ainsi que des dispositions facultatives sur la déclaration de la méthode de production à la lumière des commentaires faits à la 33^{ème} session et reçus avant la session.
- 83) La délégation du Canada a informé le Comité qu'elle avait refondu les directives comme convenu à la dernière session et les avait transmises deux fois pour commentaires au sein du Groupe de travail, sans toutefois pouvoir en arriver à un consensus sur la version revue des directives. Le texte revu a été inclus dans le rapport aux fins d'information et d'étude par le Comité.
- 84) Nombre de délégations ont remercié le Canada du travail considérable qu'avait exigé la préparation de ce document et de ses efforts soutenus pour faciliter le dégagement d'un consensus sur cette question aux sessions antérieures.
- 85) Plusieurs délégations, tout en étant reconnaissantes au Canada du travail de refonte réalisé, n'étaient pas favorables à la démarche adoptée, particulièrement la division du texte en dispositions obligatoires et en dispositions facultatives, ou suivant la sécurité sanitaire et d'autres aspects, et ont souligné que le mandat du Codex n'était pas de fournir des directives à l'industrie, mais des recommandations aux gouvernements.
- 86) La présidente a rappelé que malgré les considérables efforts qui ont été déployés depuis le début des travaux du Comité sur ce point, en examen dans la procédure par étapes depuis 1997, et qui ont comporté l'étude approfondie de toutes les questions afférentes par le comité ou par des groupes de travail, il n'y a pas de consensus sur l'orientation à donner à la suite des travaux touchant l'élaboration ou le contenu des directives. La présidente a invité le Comité à se demander s'il ne faudrait pas interrompre ou suspendre les travaux pour l'instant, étant entendu qu'ils pourraient être repris au besoin advenant une évolution du sujet.
- 87) Plusieurs délégations ont indiqué que l'étiquetage obligatoire général des aliments dérivés de la modification génétique était en vigueur dans leur pays et qu'elles étaient favorable à l'adoption de la même démarche dans l'Avant-projet de directives pour faire en sorte que le consommateur soit bien informé. La présidente a toutefois rappelé que le présent sujet de discussion n'était pas le contenu des directives, mais la manière dont le comité devrait procéder pour poursuivre ses travaux sur cette question.
- 88) De nombreuses délégations et des observateurs étaient favorables à la poursuite des discussions sur cette question vu son importance pour les consommateurs et le fait que beaucoup de gouvernements ont établi des réglementations dans ce domaine, et ont rappelé que le rôle du Codex était de fournir des directives aux gouvernements tout en soulignant que le Comité et la Commission du Codex Alimentarius dérogeraient à leur mandat s'ils ne parvenaient pas à élaborer les directives appropriées. Ces délégations étaient donc favorables à la mise sur pied d'un Groupe de travail physique pour discuter plus amplement les questions pertinentes et ont observé qu'il faudrait tenir compte du travail considérable fait aux sessions antérieures. Plusieurs délégations ont proposé plus particulièrement de tenir compte de l'Avant-projet de directives

¹⁰ ALINORM 05/28/22 Annexe III, CX/FL 06/34/7 (rapport du Groupe de travail électronique), CRD 7 (observatins du Canada, Inde), CRD.11 (Kenya, Philippines), CRD 25 (EC), CRD 2 (Canada, Inde, Indonésie, IFT), CRD 23 (Bolivie), CRD 26 (Malaisie)

discuté par le Comité en 2004 (ALINORM 04/27/22 Annexe VI) et les travaux entrepris par le Canada pour la présente session.

- 89) Plusieurs autres délégations et quelques observateurs étaient favorables à l'interruption ou à la suspension des travaux étant donné que cette question était à l'étude depuis des années, qu'il était clair qu'il n'y avait ni consensus et ni espoir d'avancement dans un proche avenir et qu'il vaudrait mieux consacrer les ressources du comité à d'autres questions. Quelques-unes de ces délégations soulignèrent les recommandations faites par le Comité exécutif à sa 55° session concernant les options à envisager en l'absence de consensus et ont proposé soit d'interrompre les travaux soit de restreindre le champ d'application des directives et de cibler les sujets non controversés. Ces délégations étaient favorables à la poursuite des travaux sur les dispositions d'étiquetage portant sur les aspects santé, sécurité sanitaire et nutrition des aliments génétiquement modifiés/issus du génie génétique et ont observé que l'on pourrait parvenir à un consensus sur la démarche à appliquer à ces dispositions. Quelques délégations ont exprimé leur préoccupation avec l'impact sur le commerce de dispositions d'étiquetage dans ce domaine.
- 90) Certaines délégations ont indiqué que les aliments dérivés de la biotechnologie faisaient l'objet d'une évaluation de leur sécurité sanitaire avant d'être approuvés aux fins de commercialisation et que les dispositions d'étiquetage n'avaient rien à voir avec les préoccupations à ce sujet, mais avaient à voir avec la communication d'informations aux consommateurs sur la nature du produit et que le Comité se devait d'aborder cette question dans cette perspective. Des délégations et des observateurs ont rappelé que le Comité avait un mandat spécifique de la Commission à cet égard.
- 91) Certaines délégations ont souligné l'importance des recommandations du Codex pour guider les pays en développement, car cela faciliterait l'établissement d'une politique nationale ou d'exigences concernant l'étiquetage des aliments GM/GE et ont par conséquent appuyé la poursuite des travaux sur cette question.
- 92) La présidente a pris acte de l'appui considérable recueilli par la poursuite des travaux et la mise sur pied d'un Groupe de travail physique à cette fin, et a proposé que ce groupe devrait examiner toutes les questions pertinentes afin de cerner les principaux problèmes et tenir compte de l'expérience des pays qui avaient établi des réglementations sur ce sujet, y compris les aspects concernant la communication. Le Comité est convenu d'établir un Groupe de travail physique en Norvège. Le Comité est convenu, après discussion, que le Groupe de travail se réunirait en janvier 2007 en Norvège, serait co-présidé par la Norvège, l'Argentine et le Ghana et travaillerait en anglais, français et espagnol.
- 93) Quelques délégations ont émis des réserves au sujet du rôle et du mandat confiés à un tel Groupe de travail relativement aux travaux dont le Comité est saisi en soulignant qu'il ne convenait pas d'outrepasser le mandat du Codex. Certaines délégations ont souligné la nécessité de tenir compte des travaux menés à bien dans les années antérieures, notamment l'Avant-projet de directives.
- 94) Un certain nombre de délégations ont exprimé l'opinion qu'il était particulièrement important de prendre en considération les recommandations générales formulées dans les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération et les Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius. D'autres délégations ont fait valoir que cette proposition était trop astreignante et que tous les textes pertinents du Codex devaient être pris en compte, notamment au regard de l'étiquetage et qu'il convenait de concentrer la discussion sur les questions se rapportant à l'étiquetage en conformité avec le mandat du Comité.
- 95) Après avoir poursuivi la discussion, le Comité a examiné le mandat préparé par un groupe de pays¹¹ et s'est entendu sur les objectifs et le mandat du Groupe de travail suivants :
- 96) Le Groupe de travail a pour objectifs de seconder le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires dans l'orientation visant l'élaboration de l'Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.

Dans le cadre du mandat confié au Codex, le Groupe de travail traitera des aspects énumérés ci-dessous :

 Examiner les fondements de l'approche des membres concernant l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.

¹¹ États-Unis, Canada, Thaïlande, Inde, CE et les coprésidents du groupe de travail proposé, Norvège, Argentine et Ghana.

- 2. Identifier les normes, règlements, lois et décrets d'application, etc. parmi les membres actuels concernant l'étiquetage obligatoire et facultatif des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
- 3. Identifier les expériences concrètes des membres dans l'application et la mise en œuvre obligatoire et facultative de l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique.
- 4. Identifier les stratégies de communication utilisées pour communiquer l'information au public sur les denrées et les ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique, en faisant notamment référence aux modalités de l'étiquetage appliquées par les membres.
- 5. Ce dont le CCFL pourra avoir besoin pour répondre aux points 1 à 4 ci-dessus.
- 97) Le Comité est convenu qu'en entreprenant ce travail, le Groupe de travail devrait tenir compte des renseignements présentés dans les documents suivants :
 - Les textes se rapportant aux avant-projets en cours sur l'étiquetage des denrées et des ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique préparés par le Comité du Codex sur l'étiquetage alimentaire ainsi que les observations et les rapports connexes.
 - Les textes pertinents du Codex tels que, sans limitation de sorte, les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération et les Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius, notamment les sections afférentes à la gestion et à la communication des risques.
 - Le document de l'OMS intitulé 20 questions sur les aliments génétiquement modifiés (GM).
- 98) Le Comité est convenu que le Groupe de travail se réunira en janvier 2007 et qu'il remettra son rapport à la 35^e session du CCFL. La lettre circulaire sollicitant des renseignements sur les points 1 à 4 précités devrait être diffusée en laissant suffisamment le temps de répondre avant la tenue de la réunion du Groupe de travail en janvier 2007.
- 99) Le Comité a noté que les délégations et les observateurs ont été nombreux à exprimer leur intérêt pour la participation au Groupe de travail et a rappelé que les groupes de travail physiques sont ouverts à tous les membres et observateurs. Pour des raisons d'ordre pratique, on recommande que les membres ne délèguent pas plus de deux participants.¹²

État d'avancement du Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions.

100) Le Comité a résolu de maintenir le Projet d'amendement à l'étape 7.

État d'avancement de l'avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: Dispositions d'étiquetage.

101) Le Comité a résolu de maintenir l'avant-projet de Directives à l'étape 4, en attendant l'examen du rapport du Groupe de travail constitué au cours de la présente session.

¹² Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Brésil, Bhutan, Cameroun, Canada, Cuba, CE, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, Malaisie, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Royaume-Uni, États-Unis, BIO, CI, CIAA, CLI, EFLA, IFT, ICBA, ICGMA, IGTC, NHF.

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES : DÉCLARATION QUANTITATIVE DES INGRÉDIENTS (Point 6 de l'ordre du jour)¹³

- 102) Le Comité a rappelé que ce point avait fait l'objet d'un débat approfondi lors de la trente-troisième session et qu'il était convenu de transmettre l'avant-projet d'amendement à l'étape 5. La Commission, après une discussion assidue à l'issue de laquelle aucun consensus n'a été réuni sur quelques aspects de l'amendement, avait accepté son renvoi à l'étape 3 pour un examen plus approfondi de la part du Comité. Après quoi, le document avait été diffusé en vue de l'obtention d'observations. La présidente propose de débattre de l'amendement en se concentrant sur le texte placé entre crochets afin de savoir s'il pouvait être modifié pour parvenir à un consensus et fait observer qu'un fort consensus était nécessaire pour qu'il soit transmis à la Commission en vue de son adoption à l'étape 5.
- 103) Une ample discussion du sujet s'est ensuivie au cours de laquelle les délégations et les observateurs présents ont exprimé deux approches générales de la déclaration QUID : (i) d'une part, ceux qui appuyaient pleinement l'approche suivie dans l'avant-projet d'amendement exigeant une déclaration quantitative des ingrédients (QUID) dans les cas où le choix du consommateur peut être influencé par la quantité d'un ou plusieurs ingrédients présents dans l'aliment; (ii) de l'autre, ceux qui étaient d'avis que le texte actuel, quelque peu amélioré, offrait déjà une orientation adéquate pour protéger les consommateurs et qui ne souhaitaient pas que la QUID ait un caractère largement obligatoire comme le préconisait l'amendement car cela conduirait à semer la confusion chez les consommateurs et dresserait des obstacles au commerce.
- 104) La délégation du Paraguay émettait un avis dissident car elle ne voyait pas la nécessité d'amender la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* à l'égard de la QUID, se référant à ses commentaires écrits.

Paragraphe 5.1.1 et alinéas (a) à (c)

- 105) La délégation de la Communauté européenne, appuyée par un certain nombre d'autres délégations et observateurs, était d'avis qu'il convient de déclarer la quantité de tout ingrédient soulignée dans le nom de l'ingrédient et que par conséquent les crochets entourant l'alinéa (c) du paragraphe 5.1.1 devraient être supprimées.
- 106) La délégation du Mexique émettait l'opinion que l'amendement proposé pourrait progresser avec un certain nombre de précisions apportées au texte et en particulier que l'alinéa (a) devrait faire référence à un ingrédient « dont la présence est soulignée sur l'étiquette » sans préciser par quels moyen il est souligné. La délégation a indiqué qu'elle suit la discussion sur la sous-section (c) de près car l'option « apparaît » ne laisse pas de possibilité de malentendu sur son application, mais implique un étiquetage universel, pour lequel il ne semble pas y avoir de consensus.
- 107) La délégation d'Indonésie a proposé certaines modifications dans l'ordre des termes à des fins de clarté et exprimé l'opinion que la déclaration QUID devrait s'appliquer aux ingrédients qui sont soulignés et non seulement qui « figurent » sur l'étiquette.
- 108) La délégation des États-Unis, appuyée par un certain nombre de délégations et d'observateurs, était d'avis que le libellé utilisé dans quelques domaines de l'amendement proposé prêtait à confusion et était ouvert à des interprétations différentes. Elle a proposé d'examiner la terminologie actuelle dans la section 5 de la Norme Générale qui avait bien rempli son office jusqu'à ce jour et de l'améliorer en utilisant le libellé pertinent a partir de l'amendement proposé pour clarifier « l'accent spécialement mis » dans l'étiquetage. Elle suggérait dans ce sens de supprimer l'alinéa (c) car il semblait exiger une QUID pour un champ trop vaste d'applications et que sa finalité était déjà exprimée aux alinéas (a) et (b) du paragraphe 5.1.1 et d'ajouter un alinéa (h) extrait du par. 5.1.3 qui se lit ainsi : « Le fait de mentionner sur l'étiquette un ingrédient particulier dans le nom d'un aliment ne doit pas signifier en lui-même que l'accent est spécialement mis sur cet ingrédient. »
- 109) La délégation du Canada jugeait important de préserver les principes du texte dans sa forme actuelle et proposait de déplacer (a) vers le paragraphe 5.1.1. Elle était d'avis que (b) était déjà traité par 5.1.1 et que

-

¹³ ALINORM 05/28/22, Ann. II; CL 2005/48 FL; CX/FL 06/34/8 (observations de l'Argentine, Australie, Brésil, Costa Rica, Fiji, Guatemala, Indonésie, Iran, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Saint-Lucie, Etats-Unis, Venezuela, CEFS, CIAA, ICBA, IDF, ISA, WSRO), Add.1 (observations de CE, Jordanie, Pérou, Afrique du Sud), Add.2 (Indonésie, Etats-Unis, IACFO), CRD 8 (Canada, Inde), CRD 12 (Kenya, Philippines), CRD 22 (ICGMA)

- (c) venait contredire le par. 5.1.1 actuel et devrait être supprimé. La délégation du Japon proposait d'incorporer le libellé de (c) dans le corps du paragraphe 5.1.1.
- 110) La délégation d'Argentine a souligné que tous les éléments subjectifs devraient être éliminés du document, du fait de la diversité des interprétations qu'ils pourraient causer. Dans ce contexte, elle a mentionné les difficultés avec la référence à la « catégorie d'ingrédients » qui dans quelques réglementations nationales comprenaient les des déclarations qui n'étaient pas spécifiés dans les catégories usuelles d'ingrédients, par exemple les fourrages.

Alinéas (d) et (e)

- 111) Plusieurs délégations et quelques observateurs estimaient que les dispositions énoncées aux alinéa (d) et (e) du par. 5.1.1 étaient traitées adéquatement par les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* et qu'il convenait donc de les supprimer.
- D'autres délégations proposaient de retenir soit (d) soit (e) et ont fait un certain nombre de propositions d'amendement. La délégation du Japon proposait de conserver (d) et de supprimer (e). La délégation du Brésil proposait de supprimer (d) et d'inclure seulement des allégations sur les sucres à l'alinéa (e), les autres produits étant déjà couverts par l'alinéa (a). Dans le contexte de l'alinéa (e), la délégation du Canada proposait d'ajouter d'autres ingrédients de prestige tels que des produits laitiers, du miel, de l'érable ou de grains entiers et de supprimer le terme « ou de sucre ajoutés » car ce dernier constituait une allégation relative à la teneur en éléments nutritifs. La délégation du Mexique proposait de conserver (d) sans faire allusion à la santé des consommateurs et de supprimer (e). La délégation de l'Inde proposait de supprimer la référence à une allégation « implicite » dans (e).
- 113) La délégation de la Malaisie appuyait l'inclusion des deux alinéas (d) et (e) car ils fournissaient d'importantes indications sur les conditions dans lesquelles il conviendra d'appliquer la déclaration QUID et proposait de supprimer le terme « ou de sucres ajoutés » dans (e) car l'information sur les sucres totaux était plus utile pour le consommateur, et ceci était considéré de manière plus appropriée dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*. Les observateurs de CI et IACFO ont appuyé l'inclusion des deux points (d) et (e) dans la section.
- 114) La délégation de la Norvège suggérait de garder (d) et (e), en se reportant à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé et a proposé également d'ajouter un nouvel alinéa qui se lit ainsi : « se définit comme un sucre ajouté dont une consommation réduite est jugée nécessaire par l'OMS pour améliorer la santé des consommateurs. »
- 115) L'observateur de l'IACFO a exprimé l'opinion que les ingrédients comme les légumes ou les sucres ajoutés n'étaient pas pris en compte dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et par conséquent a proposé un nouveau libellé en lieu et place de l'alinéa (d), ou bien de (d) et (e), adapté du paragraphe 3.2.1.4 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* comme suit : « tout autre élément nutritif jugé nécessaire au maintien d'un bon état nutritionnel ou <u>d'une bonne santé,</u> conformément à la législation nationale ou au Guide alimentaire du pays <u>ou pour prévenir autrement que le consommateur ne</u> soit trompé. »

Alinéa (f)

- 116) Quelques délégations ont proposé de conserver une référence numérique de 5 % compatible avec le paragraphe 4.2.1.3 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*. D'autres délégations ont appuyé une référence à hauteur de 2 % «au vu de la nature des substances visées.
- 117) La délégation de la Communauté européenne, secondée par de nombreuses délégations, a proposé un autre libellé de l'alinéa (f) du par. 5.1.1 afin d'éviter de citer un pourcentage : « (f) L'ingrédient est utilisé dans de petites quantités en tant qu'aromatisant. » Le Comité se rallie à cette proposition.

Alinéa (g)

118) La délégation de l'Afrique du Sud a proposé une exception non seulement au regard des normes du Codex mais également de la législation nationale divergeant avec les exigences du paragraphe et elle a suggéré d'amender le texte en conséquence. La délégation du Canada a proposé de faire référence uniquement à la situation dans laquelle les normes du Codex s'appliquent sans mentionner l'existence d'une contradiction avec les exigences du paragraphe.

Paragraphe 5.1.2

- 119) La délégation d'Afrique du Sud a manifesté l'opinion de pouvoir choisir le mode d'expression des quantités soit en pourcentage soit en poids des ingrédients utilisés pour préparer 100g du produit final, car le concept de concentration d'un ingrédient exprimé en pourcentage est bien compris des consommateurs, même quand le pourcentage excède 100%. La délégation d'Argentine a émis l'opinion que le paragraphe 5.1.2 était trop complexe et bien qu'il soit techniquement correct, il pouvait créer une confusion pour les consommateurs. La délégation du Japon a proposé dans ses observations un libellé différent pour le terme « sous la forme d'un pourcentage moyen ».
- 120) La délégation des États-Unis a proposé de modifier la fin du premier paragraphe « pourcentage moyen » par « pourcentage minimal » et de modifier le dernier paragraphe 5.1.2 qui se lirait ainsi : « Pour les aliments qui ont perdu de l'humidité à la suite d'un traitement thermique ou d'au autre traitement, le pourcentage doit correspondre à la quantité de l'ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini. »
- 121) La présidente a résumé les propos tenus et a conclu qu'un consensus s'était cristallisé uniquement sur la modification de l'alinéa (f), les avis n'étant pas suffisamment unanimes sur le restant de l'amendement proposé pour qu'on le transmette à la Commission. Le Comité est d'accord avec la proposition de la présidente de tenir une réunion du Groupe de travail avant la prochaine session du CCFL afin de parfaire l'amendement proposé, en tenant compte de la discussion qui a eu lieu à la présente session et des observations présentées. La délégation du Royaume-Uni a accepté de présider ce Groupe de travail.

État d'avancement de l'Avant-projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Déclaration quantitative des ingrédients

122) Le Comité est convenu de renvoyer l'Avant-projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* : Déclaration quantitative des ingrédients à l'étape 3 pour une discussion plus circonstanciée au sein du Comité et d'un Groupe de travail présidé par le Royaume-Uni qui se tiendrait immédiatement avant le CCFL (voir Annexe VI).

AVANT-PROJET DE DÉFINITION DES ACIDES GRAS TRANS (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁴

- 123) Le Comité a rappelé que pendant qu'il examinait l'adoption de l'Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage nutritionnel, la Commission avait demandé au CCFL de poursuivre son travail sur les acides gras trans en collaboration avec le CCNFSDU afin de parvenir à une définition des acides gras trans. Suite à l'examen d'un projet de définition par le CCNFSDU, la 33^{ème} session du CCFL a proposé d'entreprendre un nouveau travail par la Procédure accélérée sur un avant-projet de définition et la 28^{ème} session de la Commission a approuvé cette proposition.
- 124) Le Comité a pris acte de plusieurs propositions concernant l'inclusion de la définition dans différents textes du Codex. Plusieurs délégations ont appuyé son inclusion dans le corps des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* et quelques délégations ont proposé de l'inclure dans la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*, au vu de son caractère général, ou dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition*. Le Comité s'entend pour inclure la définition dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* car toutes les définitions des substances nutritives figurent dans ce document.
- 125) La délégation d'Afrique du Sud a émis l'opinion que la définition était uniquement axée sur les caractéristiques chimiques et ne prenait pas en considération les données biologiques sur les acides gras trans, certains acides gras trans pouvant avoir des effets bénéfiques sur la santé. La Délégation propose par conséquent de différer la mise au point définitive de la définition jusqu'à ce que des preuves scientifiques plus probantes deviennent accessibles sur les effets des acides gras trans et la méthodologie appropriée à leur détermination. Elle propose en outre que la FAO et l'OMS donnent des avis scientifiques sur cette question. Cette prise de position a reçu l'appui de quelques observateurs.
- 126) Plusieurs délégations appuient la définition telle qu'elle est proposée à présent et rappellent qu'elle a été examinée attentivement au cours de deux sessions du CCNFSDU et lors de la dernière session du CCFL, et que tous les membres s'étaient accordés plus tôt sur le libellé de la définition.

_

¹⁴ CL 2005/51-FL, CX/FL 06/34/9 (observations de Costa Rica, Fiji, Iran, Jordanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Afrique du Sud, Etats-Unis, EDA, FEDIOL, IDF, IFMA), CX/FL 06/34/9-Add.1 (Brésil, CE), CRD 13 (Canada), CRD 17 (Kenya, Philippines), CRD 21 (Philippines), CRD 26 (Malaisie).

- 127) La délégation du Canada, soutenue par la délégation de l'Australie, tout en appuyant l'esprit de la définition, s'est dite d'avis que la définition était inexacte tant du point de vue scientifique que technique car seulement les acides gras polyinsaturés étaient séparés par au moins un groupe carbène, une double liaison carbone-carbone, tandis que la définition suggère que tel est le cas également des acides gras monoinsaturés. La Délégation propose donc de faire référence aux « acides gras insaturés » dans la définition afin d'éviter cette confusion, en supprimant la référence aux acides gras mono- ou polyinsaturés.
- 128) La délégation de Nouvelle-Zélande a proposé de résoudre la question par une retouche mineure en insérant le mot « acides gras » après « monoinsaturés » et en ajoutant une virgule après « doubles liens » dans la dernière phrase.
- 129) La délégation d'Autriche, en s'exprimant au nom des États membres de la CE présents à la session, a proposé d'inclure un renvoi en bas de page afin que les membres du Codex puissent réviser l'inclusion d'acides gras trans spécifiques si des nouvelles données scientifiques généralement acceptées démontrent que leurs effets nutritionnels diffèrent de ceux qui sont observés pour les acides gras trans en général.
- 130) La délégation des États-Unis, appuyée par d'autres délégations, a souligné que la clause 5.3 des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* prévoyait des dispositions en vue d'une révision éventuelle de la définition des substances nutritives spécifiques et a proposé d'inclure les acides gras trans dans ce texte en rendant ainsi patent que la définition était susceptible de modifications.
- 131) La délégation de la France n'appuie pas cette proposition car les substances nutritives mentionnées à la clause 5.3 sont assujetties à des dispositions particulières des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* en considération du fait que les exigences en matière d'acides gras trans sont laissées aux autorités nationales. Par conséquent, un renvoi en bas de page s'avère nécessaire pour orienter les membres sur l'inclusion des acides gras trans dans la définition. Le Secrétariat a indiqué que les dispositions relatives aux acides gras trans existaient déjà dans les *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition* (Tableau des conditions relatives à la teneur en éléments nutritifs).
- 132) La présidente a rappelé que les membres auront toujours la faculté de proposer des amendements aux dispositions des textes du Codex, lorsque de nouvelles preuves scientifiques seront accessibles indépendamment de l'ajout d'un texte à la définition actuelle, et a invité les délégations à examiner cette question dans un esprit constructif afin de réunir un consensus sur cette importante définition en accédant ainsi à la demande de la Commission.
- 133) Après quelques échanges de vues, le Comité a résolu de conserver la définition telle qu'elle a été proposé lors de la dernière session et d'insérer un renvoi en bas de page faisant référence à la révision de l'inclusion des acides gras trans « sous réserve de la contribution de nouvelles données scientifiques ».
- 134) La délégation de Malaisie a exprimé son objection à la décision d'inclure ladite note de bas de page à la définition, car le libellé actuel fait suite au consensus général qui s'est dégagé lors des sessions antérieures et il est généralement accepté que les textes Codex peuvent être revus de temps à autres.

État d'avancement de l'Avant-projet de définition des acides gras trans

135) Le Comité est convenu de transmettre l'Avant-projet de définition à l'étape 5 de la procédure accélérée en vue de son adoption définitive par la 29^e session de la Commission du Codex Alimentarius et son inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (voir Annexe V).

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA PUBLICITÉ (point 8 de l'ordre du jour)¹⁵

- 136) Le Comité a rappelé que la Commission, à sa 26° session, lorsqu'elle examinait le Projet de directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé, avait prié le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de considérer l'élaboration d'une définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition. À sa trente-troisième session, le Comité n'a pu, faute de temps, discuter des détails d'une définition de la publicité, des façons de traiter des questions touchant la publicité et d'autres aspects pertinents, et il a donc décidé de poursuivre la discussion de ce sujet en l'inscrivant à l'ordre du jour de la présente session et de tenir compte des commentaires reçus sur la publicité et de la discussion lors de la dernière session.
- 137) La délégation du Canada a présenté le document de discussion et dit qu'elle voyait l'intérêt à l'ajout d'une définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé. La délégation a réaffirmé le rôle du CCFL dans la publicité tel qu'il est formulé dans le mandat du comité. La

-

¹⁵ CX/FL 06/34/10 et CRD 1 (observations du Canada, Inde, Indonésie, CIAA, IACFO)

- délégation a proposé la définition suivante de la publicité à utiliser en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé à l'étude de la Commission : « **Publicité** : désigne toute représentation au public directe ou indirecte, par tout moyen autre que l'étiquetage, qui a comme but ou a des chances d'influencer ou de modeler les attitudes, les convictions et les comportements en vue de stimuler la vente d'un produit ».
- 138) Le Comité a restreint sa discussion à la question de savoir s'il fallait entreprendre des travaux sur la définition de la publicité et dans l'affirmative à décider de l'emplacement qui lui conviendrait. Il serait tenu compte des commentaires détaillés et des propositions sur le texte provenant des membres et des observateurs si la décision était prise d'entreprendre des travaux et si la Commission l'approuvait.
- 139) Plusieurs délégations et observateurs étaient d'accord avec le Canada pour dire que l'élaboration d'une définition de la publicité cadrait avec le mandat du Comité et qu'il faudrait entreprendre des travaux sur une telle définition. Ils ont avancé comme raisons pour ce faire l'importance de la publicité comme moyen d'information des consommateurs ainsi que le fait que la publicité n'est pas limitée aux frontières nationales. Elles étaient d'avis qu'une définition de la publicité pourrait utilement établir une compréhension commune du terme et permettre aux autorités nationales de la réglementer sur cette base. La délégation du Ghana a fait valoir l'importance de cette compréhension commune parce ce pays n'importe pas que les produits, il importe également la publicité de plusieurs régions du monde.
- 140) Différentes opinions ont été exprimées quant à la place qui conviendrait à la définition. Des délégations étaient d'avis que la question de la publicité se posait principalement en rapport avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé et qu'elles devait donc être restreinte à ce domaine et être placée dans les Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé où elle formerait le nouveau point 2.1.3. D'autres ont dit que la publicité était utilisée dans plusieurs textes du Codex et que la définition pourrait être placée dans la section 2 des Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées. L'observateur de Consumers International a proposé de la placer dans le manuel de procédure.
- 141) La délégation de l'Indonésie a dit que si le Codex élaborait des directives sur la publicité, ces dernières devraient restreindre la publicité, mais ne devraient pas contredire les exigences en matière d'étiquetage. La délégation du Japon était d'accord pour que la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition suive les même principes que l'étiquetage et n'était pas favorable à l'élaboration de directives portant spécifiquement sur la publicité.
- La délégation des États-Unis était d'avis qu'il n'était pas opportun que le CCFL définisse la publicité et qu'il fallait laisser ce soin aux autorités nationales pour faire en sorte que les pays puissent réglementer ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières. La délégation a dit craindre qu'une définition bien intentionnée de la publicité faite par le Codex ne nuise à la capacité traiter des questions touchant l'étiquetage au niveau national parce que du matériel pourrait être considéré comme de la publicité dans certains pays et comme de l'étiquetage dans d'autres. La délégation a aussi exprimé l'avis que pour sa part elle ne voyait pas comment une définition de la publicité dans les textes du Codex pourrait aider les pays parce que les directives existantes du Codex sur les allégations relatives à la nutrition et à la santé peuvent être appliquées à la publicité par les autorités nationales.
- 143) La délégation des Philippines et plusieurs observateurs n'étaient pas non plus favorables à des travaux du Codex sur la définition de la publicité. La délégation estimait que les différences culturelles dans les pays particulièrement en ce qui concerne la publicité acceptable sur les aliments étaient telles que seule une définition faite au niveau national pourrait être utile.
- 144) L'observateur de la Chambre de commerce internationale (ICC) a fait référence aux efficaces mécanismes d'autoréglementation de la publicité dans 130 pays qui sont fondés sur les codes de l'ICC sur les pratiques en matière de promotion des ventes et de publicité incluant également la publicité des aliments et des boissons. Selon lui, le travail du CCFL sur la publicité ferait double emploi. L'observateur a offert de maintenir le dialogue avec le CCFL sur ce sujet.
- L'observateur de WFA, soutenu par plusieurs autres observateurs, a déclaré qu'il n'y avait plus de raison pour continuer le développement d'une définition de la publicité, parce que la Commission avait déjà adopté un texte qui laisse la prise en compte des questions d'allégation nutrition et santé dans la publicité aux autorités nationales. L'observateur de NHF, soutenant la position des États-Unis, a noté que la définition proposée pour la publicité inclurait dans son champ d'application des papiers de recherche légitimes, publiés, revus par leurs pairs, et ainsi pourrait poser un problème pour les droits de liberté d'expression dans des pays tels que les États-Unis.

<u>Proposition visant à entreprendre de nouveaux travaux sur une définition de la publicité en rapport</u> avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition

- 146) Suite à la demande faite au Comité par la Commission à sa 26^e session et aux discussions au sein du Comité, le Comité a proposé à la Commission d'entreprendre de nouveaux travaux sur la définition de la publicité en rapport avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition.
- 147) Après approbation des nouveaux travaux par la Commission, la définition proposée par le Canada sera transmise entre crochets pour commentaires à l'étape 3.

AUTRES QUESTIONS TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 9 de l'ordre du jour)¹⁶

Modification des noms communs standardisés

- 148) La délégation du Canada a rappelé que le Comité avait examiné un document de discussion sur les étiquettes trompeuses à des sessions antérieures et qu'à sa 32^e session, il avait résolu d'interrompre l'étude de ce sujet tout en notant qu'il serait possible de la reprendre si de nouvelles propositions étaient faites. La délégation a indiqué que l'emploi de noms communs standardisés dans les noms d'aliments non standardisés était en hausse au Canada et dans d'autres pays et que cette question cadrait avec le Codex vu les propositions d'élargir le champ d'application de certaines normes pour le lait et les produits laitiers. La question est de savoir comment éviter de tromper le consommateur et faire en sorte que ces produits soient clairement différenciés des aliments standardisés. La délégation a donc proposé de revoir les textes existants du Codex pour déterminer s'il faudrait y apporter des amendements et plus spécialement si la section 4.1.1.3 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées exige des éclaircissements. À cette fin, la délégation a suggéré de mettre sur pied un Groupe de travail électronique qui rassemblera des informations sur les pratiques au niveau national et rédigera peut-être un document de projet.
- 149) La délégation des États-Unis a observé que le document se penchait sur des questions importantes mais que son envergure était peut-être trop grande, et a proposé de limiter le sujet d'étude à la nutrition et aux allégations dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie mondiale.
- 150) La délégation de la CE a exprimé l'avis qu'il était prématuré en ce moment de mettre sur pied un groupe de travail ou d'étudier des propositions de nouveaux travaux car il serait difficile d'arriver à un consensus, prenant note de ce que le CCMMP avait étudié des sujets semblables sans parvenir à un consensus.
- 151) Le Comité a remercié la délégation du Canada pour son document intéressant et l'a invité à préparer un document plus détaillé et plus ciblé aux fins d'étude à la prochaine session.

Date et lieu de la prochaine session

152) Le Comité a noté que sa prochaine session était provisoirement prévue à Ottawa du 30 avril au 4 mai 2007, les arrangements définitifs devant être fixés entre le pays hôte et le Secrétariat du Codex.

¹⁶ CRD 20 (document de discussion préparé par le Canada)

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Suite à donner	Référence dans l' ALINORM 06/29/22
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3	8	Gouvernements 29ème CAC	par. 60 Annexe II
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3 (autres substances)	6	Gouvernements 35ème CCFL	par. 60 Annexe III
Avant-projet de définition des acides gras trans (Avant-projet d'amendement aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel)	5A	Gouvernements 29ème CAC	par. 135 Annexe V
Avant-projet d'amendement à la Norme générale (Déclaration quantitative des ingrédients)	3	Gouvernements 35ème CCFL	par. 122 Annexe VI
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: Avant-projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 1 (Nitrate de sodium naturel)	3	Gouvernements 35ème CCFL	par. 66 Annexe IV
Projet d'amendement à la Norme générale (Projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions	7	35ème CCFL	par. 100
Avant-projet de directives pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique: dispositions d'étiquetage	4	Groupe de travail 35ème CCFL	par. 101
Avant-projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (Ethylène)	1/2/3	29ème CAC Gouvernements 35ème CCFL	par. 77
Définition de la publicité	1/2/3	29ème CAC Gouvernements 35ème CCFL	par. 146

LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson/ Dr. Anne MacKenzie

Présidente/ Science Advisor, Science Branch Presidenta: Canadian Food Inspection Agency

> 159 Cleopatra Drive, Room 113 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA Tel.: (613) 221-7084 / 7079

Fax: (613) 221-7010

E-mail: amackenzie@inspection.gc.ca

ARGENTINA ARGENTINE

Ing. Gabriela A. Catalani (Head of Delegation)

Coordinadora del Punto Focal del Codex Secretaria de Agricultura, Ganadería

Pesca y Alimentos

Ministerio de Economia y Producción Av. Paseo Colón 922, Planta Baja, Oficina 29 C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA

Tel.: +54 11 4349 2549 Fax: +54 11 4349 2244 E-mail: gcatal@mecon.gov.ar E-mail: codex@mecon.gov.ar

Dra. Andrea Nilda Calzetta Resio

Supervisor Técnico de Aprobación de Alimentos Coordinación de Aprobación de Productos

Alimenticios

National Service of Health and Quality of

Agrifoods/Servicio Nacional de Sanidad y Calidad

Agroalimentaria (SENASA)

Av. Paseo Colón 439, 1^{er} piso frente C1063ACD Buenos Aires, ARGENTINA

Tel.: +54 11 4342 8003 Fax: +54 11 4342 8003

E-mail: andreacalzetta@fibertel.com.ar

E-mail: capa@velocom.com

Counsellor Gustavo Oscar Infante Head of the Economic and Trade Section Embassy of the Argentine Republic 90 Sparks Street, Suite 910 Ottawa, Ontario K1P 5B4

CANADA

Tel.: (613) 236-2351 Fax: (613) 235-2659

E-mail: ginfante@argentina-canada.net

Juan C. Batista

Agrifood Quality Director

SENASA

Paseo Colon 367, Floor 3

C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA

Tel.: +54 11 4331 6041 E-mail: jbatista@senasa.gov.ar

Dr. Pablo H. Morón

Coordinador de Normas Alimentarias Dirección Nacional de Alimentos Secretaria de Agricultura, Ganadería

Pesca y Alimentos

Ministerio de Economia y Producción

Av. Paseo Colón 922

C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA

Tel.: +54 11 4349 2789

E-mail: pmoron@mecon.gov.ar

Lic. Arnaldo Nonzioli Area Normativas

Dirección Nacional de Alimentos Secretaria de Agricultura, Ganadería

Pesca y Alimentos

Ministerio de Economia y Producción

Av. Paseo Colón 922

C1063ACW Buenos Aires, ARGENTINA

Tel.: +54 11 4349 2236 E-mail: anonz@mecon.gov.ar

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Ms. Melanie Fisher (Head of Delegation)

General Manager, Food Standards Food Standards Australia New Zealand P.O. Box 7186 - Canberra BC ACT 2610

Tel.: +61 2 6271 2246 Fax: +61 2 6271 2204

E-mail: melanie.fisher@foodstandards.gov.au

Ms. Jennifer Barnes

Manager, Technical Standards Branch

Australian Quarantine and Inspection Service

GPO Box 858

Canberra BC ACT 2601

AUSTRALIA

Tel: +61 2 6272 3509 Fax.: +61 2 6271 6522

E-mail: jenny.barnes@aqis.gov.au

Dr. Leigh Henderson

Section Manager, Labelling and Information Food Standards Australia New Zealand 108 The Terrace, P.O Box 10559 Wellington NEW ZEALAND

Tel: +64 4 978 5650 Fax: +64 4 473 9855

E-mail: Leigh.Henderson@foodstandards.govt.nz

Dr. Trevor Webb

Principal Social Scientist

Food Standards Australia New Zealand

PO Box 7186

Canberra BC ACT 2610

AUSTRALIA

Tel: +61 2 6271 2605 Fax: + 61 2 6271 2206

E-mail: trevor.webb@foodstandards.gov.au

Usha Sriram-Prasad

Assistant Manager, Food Regulation and Safety Department of Agriculture, Fisheries and Forestry

GPO Box 858 Canberra ACT 2601

AUSTRALIA Tel.: +61 2 6272 3547 Fax: +61 2 6272 4367

E-mail: usha.sp@daff.gov.au

Mr. Kim Leighton

A/Director Scientific and Technical Australian Food and Grocery Council

Locked Bag 1

KINGSTON. ACT 2604, AUSTRALIA

Tel: +61 2 6273 1466 FaX: +61 2 6273 1477

E-mail: kim.leighton@afgc.org.au

Mr. Rod May

Vice Chair, NASAA

PO Box 768 Stirling SA 5152

AUSTRALIA

Tel: +61 0883708455 FaX: +61 0883708381 E-mail: capck@bigpond.com

AUSTRIA AUTRICHE

Dr. Gertraud Fischinger

(Head of Delegation)

Permanent Representation of Austria at the European

Union

Federal Ministry of Foreign Affairs, Unit Health and

Women

30 Avenue de Cortenbergh B-1040 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 2345 221 Fax: +32 2 2345 100

E-mail: gertraud.fischinger@bmaa.gv.at

Dr. Karl Plsek

Legislative Officer

Federal Ministry of Health and Women, Unit

IV/B/10

Radetzkystrße 2

A-1030 Vienna, AUSTRIA

Tel.: +431 711 00 4688 Fax: +431 711 00 4681

E-mail: karl.plsek@bmgf.gv.at

Mr. Andreas Kadi

Group Director, Scientific & Regulatory Affairs

Coca-Cola Ltd. Triesterstr. 217

A-1230 Vienna, AUSTRIA

Tel.: +43 1 66171 2353 Fax: +43 1 66171 2456 E-mail: ankadi@eur.ko.com

Mr. Kari Töllikkö

Principal Administrator

The General Secretariat of the Council of the

European Union Rue de la Loi 175

B-1048 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 285 7841 Fax: +32 2 285 6198

E-mail: kari.tollikko@consilium.eu.int

BARBADOS BARBADE

Mr. Kenneth Mullin

Chief Technical Officer (Specifications) Barbados National Standards Institution

"Flodden", Culloden Road St. Michael, BARBADOS

Tel.: +246 426 3870 Fax: +246 436 1495

E-mail: kmullin@bnsi.com.bb E-mail: office@bnsi.com.bb

BELGIUM/BELGIQUE/BÉLGICA

Luc Ogiers Director

FOD Economie, K.M.O., Middenstand en Energie

AD Economisch Potentieel

Agro – voedingsnijverheid en biotechnologie

City Atrium

Vooruitgangstraat 50, 1210 Brussel, BELGIUM

Tel.: +32 2 277 74 81 Fax: +32 2 277 53 04

E-mail: luc.ogiers@mineco.fgov.be

BHUTAN/BHOUTAN/BHUTÁN

Mr. Thuji Tshering

Chief Regulatory and Quarantine Officer

Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority

(BAFRA)

Ministry of Agriculture

P.O. Box 1071

Thimphu, BHUTAN Tel.: +975 2 327031

Fax: +975 2 327031

E-mail: t_tshering@moa.gov.bt

E-mail: thujitshering@yahoo.com

BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL

Mr. Norberto Moretti (Head of Delegation)

Embassy of Brazil

450 Wilbrod Street

Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA

Tel.: (613) 730-7141 Fax: (613) 237-6144

E-mail: moretti@brasembottawa.org

Mr. Pedro Murilo Ortega Terra (Deputy Head of Delegation)

Embassy of Brazil 450 Wilbrod Street

Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA

Tel.: (613) 715-5162

E-mail: pedroterra@brasembottawa.org

Mr. Alex Christian Kamber Public Policies Specialist

Department of Consumer Denfense

Ministry of Justice

Esplanada dos Ministérios

Palácio da Justiça 5º Andar, Sala 520

70064-900 Brasília - DF, BRAZIL Tel.: +55 61 3429 3664 / 3105

Fax: +55 61 3322 1677

E-mail: alex.kamber@mj.gov.br

Mr. Rodrigo Martins de Vargas Consultant in Health Surveillance National Health Surveillance Agency

Ministry of Health

SEPN 511 Bl. A Ed. Bittar II Asa Norte 70750-541 Brasília - DF, BRAZIL

Tel.: +55 61 3448 6352 Fax: +55 61 3448 6274

E-mail: rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Fabiana Góes de Almeida Nobre

Specialist on Normative Studies on Organic Production Agroecology Coordination

Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo B, Sala

148

70043-900 Brasília - DF, BRAZIL

Tel.: +55 61 3218 2453 Fax: +55 61 3223 5350

E-mail: fabiananobre@agricultura.gov.br

Ms. Antonia Maria de Aquino Manager of Special Products

National Health Surveillance Agency

Ministry of Health

SEPN 515 Bl. A - Ed. Bittar II, Asa Norte

70750-541 Brasília - DF, BRAZIL

Tel.: +55 61 3448 6289 Fax: +55 61 3448 6274

E-mail: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mrs. Juliana Ribeiro Alexandre

Technical Assistant of the Biosafety Coordination

Secretariat of Plant and Animal Defence

Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply

Esplanada dos Ministérios Bloco "D" Anexo "B" Sala 450 70043-900 Brasília - DF, BRAZIL

Tel.: +55 61 3218 2320 Fax: +55 61 3224 3995

E-mail: julianara@agricultura.gov.br

Antonio Marcos Pupin

Specialist

Brazilian Association of Food Industries - ABIA

Av. Nacoes Unidas 12 495

04578-902 São Paulo - SP, BRAZIL

Tel.: +55 11 5508 5577 Fax: +55 11 5508 7503

E-mail: marcos.pupin@br.nestle.com

BURUNDI

Mrs. Marie Goreth Cimpaye

Membre de l'Association Burundaise des

Consommateurs

B.P. 1670, Bujumbura, BURUNDI

Tel.: +257 2 224917

CAMEROON/CAMEROUN/CAMERÚN

Mr. Sa'a

(Head of Delegation)

Attaché - Secretariat Général des Services du Premier

Ministère - Yaoundé, CAMEROUN

Tel.: +237 761 44 43 E-mail: saa1150@yahoo.fr

Mr. Pierre Azanbou

Diplomate

Ministère des Relations Extérieures

MINREX

Yaoundé, CAMEROUN Tel.: +237 981 11 44 E-mail: azanbou@yahoo.fr

Mme. Grace Nde Ningo

Chef de Service de Contrôle de la Qualité des

Aliments

Department of Health Promotion Sub-Department of Food and Nutrition

Ministère de la Santé Publique Yaoundé, CAMEROUN

Tel.: +237 221 13 18 Fax: +237 769 31 86

E-mail: gningo@hotmail.com

CANADA/CANADÁ

Ms. Carla Barry

(Head of Delegation)

National Manager, Fair Labelling Practices Program

Canadian Food Inspection Agency

159 Cleopatra Drive

Nepean, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7157 Fax: (613) 221-7295

E-mail: cbarry@inspection.gc.ca

Mr. Greg Orriss

Director, Bureau of Food Safety and Consumer

Protection

Canadian Food Inspection Agency

159 Cleopatra Drive

Ottawa, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7162 Fax: (613) 221-7295

E-mail: orrissgr@inspection.gc.ca

Mr. Paul Mayers

A/Executive Director

Animal Products Directorate

Canadian Food Inspection Agency

159 Cleopatra Drive

Nepean, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 221-3775 Fax: (613) 228-6631

E-mail: mayersp@inspection.gc.ca

Ms. Jodi Robinson

Senior Trade Policy Officer

Department of Foreign Affairs and International

Trade (DFAIT)

111 Sussex Drive, Ottawa, ON K1A OG2, CANADA

Tel.: (613) 992-0523 Fax: (613) 943-0346

E-mail: jodi.robinson@international.gc.ca

Ms. Angela Behboodi

Senior Trade Policy Officer

Department of Foreign Affairs and International

Trade (DFAIT) 111 Sussex Drive

Ottawa, ON K1A OG2, CANADA

Tel.: (613) 944-2100 Fax: (613) 944-0756

E-mail: angela.behboodi@international.gc.ca

Ms. Chantal Sicotte

Senior Trade Policy Analyst (Europe) Eastern Hemisphere Trade Policy Agriculture and Agri-Food Canada

930 Carling Avenue

Ottawa, ON K1A OC5 CANADA

Tel.: (613) 759-7654 Fax: (613) 759-7503 E-mail: sicottec@agr.gc.ca

Ms. Kathy Twardek

Program Officer, Fair Labelling Practices Program

159 Cleopatra Drive

Nepean, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7203 Fax: (613) 221-7295

E-mail: twardekt@inspection.gc.ca

Ms. Angela Bilkhu

Program Officer, Fair Labelling Practices Program

Canadian Food Inspection Agency

159 Cleopatra Drive

Nepean, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7205 Fax: (613) 221-7295

E-mail: bilkhua@inspection.gc.ca

Mr. Bart Bilmer

Director, Office of Biotechnology Canadian Food Inspection Agency Nepean, ON K1A OY9, CANADA

Tel.: (613) 225-2342 (4185) Fax: (613) 228-6604

E-mail: bbilmer@inspection.gc.ca

Ms. Barbara Buchanan Regulatory Policy Officer Food Directorate Health Canada Room 1112, Building No. 7 (0701A) Tunney's Pasture

Ottawa, ON K1A OL2, CANADA Tel.: (613) 957-3411 Fax: (613) 946-4590

E-mail: barbara buchanan@hc-sc.gc.ca

Mr. Regan Khan Trade Policy Analyst Agriculture and Agri-Food Canada 930 Carling Avenue Ottawa, ON K1A OC5 CANADA

Tel.: (613) 715-5049 Fax: (613) 759-7503 E-mail: khanr@agr.gc.ca

Ms. Isabelle Delage Trade Policy Analyst Agriculture and Agri-Food Canada 930 Carling Avenue Ottawa, ON K1A OC5 CANADA Tel.: (613) 694-2423

Ms. Margherita Marcone Assistant Director, Legal Affairs Dairy Farmers of Canada 75 Albert Street, Suite 1101 Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA

E-mail: delagei@agr.gc.ca

Tel.: (613) 236-9997 Fax: (613) 236-0905

Mr. Bob Ingratta Chair, Agriculture Policy & Nutrition Advisory Board BIOTECanada Monsanto Canada Inc. 350 Albert Street, Suite 315 Ottawa, ON K1R 1A4, CANADA Tel.: (613) 234-5121 Fax: (613) 234-2063

E-mail: bob.g.ingratta@monsanto.com

Dr. John Henning Chief, Department of Agricultural Economics McGill University, Macdonald Campus Ste. Anne de Bellevue, Quebec H9X 3V9 **CANADA**

Tel.: (514) 398-7820

E-mail: john.henning@mcgill.ca

Ms. Heather Holland Senior Technical Manager Food Safety and Government Relations Canadian Produce Marketing Association 9 Corvus Court Ottawa, ON K2E 7Z4, CANADA Tel.: (613) 226-4187, ext. 215

Fax: (613) 226-2984 E-mail: hholland@cpma.ca

Ms. Sally Blackman Information Officer, Health and Food Safety Canadian Produce Marketing Association 9 Corvus Court

Ottawa, ON K2E 7Z4, CANADA Tel.: (613) 226-4187, ext. 215 Fax: (613) 226-2984

E-mail: sblackman@cpma.ca

Ms. Carol Trudeau Manager, Regulatory Affairs Mead Johnson Nutritionals 333 Preston Street, Suite 700 Ottawa, ON K1S 5N4, CANADA

Tel.: (613) 239-3981 Fax: (613) 239-3996

E-mail: carol.trudeau@bms.com

Ms. Phyllis Tanaka, RD, MSc. Director, Food and Nutrition Policy Food & Consumer Products of Canada (FCPC) 885 Don Mills Road, Suite 301 Don Mills, ON M3C 1V9, CANADA Tel.: (416) 510-8024

Fax: (416) 510-8043 E-mail: phyllist@fcpc.ca

Mr. Alan Young Manufacturing Services Nestle Canada Inc. 1212 Wellington South Sherbrooke, Québec J1H 5E7, CANADA Tel.: (819) 569-3614, ext. 240

Fax: (819) 566-8987

E-mail: alan.young@ca.nestle.com

Dr. Mary G. Alton Mackey Canadian Biotechnology Advisory Committee 379 Markland Drive Toronto, ON M9C 1S1, CANADA

Tel.: (416) 626-2448

E-mail: maryaltonmackey@sympatico.ca

CHILE/CHILI

Antonieta Urrutia (Head of Delegation)

División Asuntos Internacionales Servicio Agrícola y Ganadero Ministerio de Agricultura

Av. Bulnes 140 Santiago, CHILE Tel.: +56 2 3451 585 Fax: +56 2 3451 578

E-mail: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Patricio García

Gerente de Productos Fertilizantes

Soquimich

Los Militares 4290, Piso 5

Santiago, CHILE Tel.: +56 2 425 2397 Fax: +56 2 425 2416

E-mail: patricio.garcia@sqm.com

Ms. Annemarie Duncker Third Secretary and Consul

Embassy of Chile

1413 – 50 O'Connor Street Ottawa, ON K1P 6L2

Tel.: (613) 235-4402, ext. 110 E-mail: aduncker@chile.ca

Herwig H. Opdebeeck Opdebeeck Consulting Sàrl 3, rue de Latigny

CH-1955 Chamoson SWITZERLAND Tel.: +41 27 306 88 87 Fax: +41 27 306 88 89

E-mail: h.opdebeeck@opdebeeck.ch

CHINA/CHINE

Wang Nailu

(Head of Delegation)

Engineer, Standardization Administration of the

People's Republic of China

No. 9 Madian Donglu, Haidian District 100088 Beijing, P.R. OF CHINA

Tel.: +86 10 82262654 Fax: +86 10 82260687 E-mail: wangnl@sac.gov.cn

Zhang Yanyang

Vice-Section Chief, Department of Supervision on Food Production, AQSIQ

No. 9 Madian East Road, Haidian District

100088 Beijing, P.R. OF CHINA Tel.: +86 10 82262232

Fax: +86 10 82262213

E-mail: zhangyy@aqsiq.gov.cn

Dong Xinxin

Engineer, Standardization and Regulations Research

Center, AQSIQ

No. 9 Madian Donglu, Haidian District 100088 Beijing, P.R. OF CHINA

Tel.: +86 10 82262439 Fax: +86 10 82260617 E-mail: dongxx@aqsiq.gov.cn

Xu Jian Jun Engineer/Ph.D

China National Institute of Standardization (CNIS)

No. 4, Zhichun Road, Haidian District 100088 Beijing, P.R. OF CHINA

Tel.: +86 10 58811648 Fax: +86 10 58811641 E-mail: xujj@cnis.gov.cn

Ms. Shi Lei

Regulatory Affairs Manager

Beijing Representative Office, Abbott Laboratories 66 Nan Li Shi Road, Canwei Building, Xicheng

District

100045 Beijing, P.R. OF CHINA Tel.: +86 10 68028080-131 Fax: +86 10 68037877 E-mail: bird.shi@abbott.com

Mrs. Yang Yuexin

Professor, National Institute of Nutrition & Food

Safety - Ministry of Health, China #29 Nanwe Road, XuanWu 100050 Beijing, P.R. OF CHINA

Tel.: +86 10 83132912 Fax: +86 10 83132912 E-mail: yxyang@263.net E-mail: nutri@163.com

Mr. LAM Wing-hong

Superintendent

Food and Environmental Hygiene Department

43/f, Queensway Government Offices 66 Queensway, Hongkong, P.R. OF CHINA

Tel.: +852 28675567 Fax: +852 25214784

CUBA, REPUBLIC OF CUBA, RÉPUBLIQUE DE CUBA, REPÚBLICA DE

Orlando Ruqué Martí Analista Superior

Dirección de calidad y tecnología Ministerio de la industria pesquera

5ta Ave y 248, Barlovento, Edificio 1, Playa La Habana 10400, REPÚBLICA DE CUBA

Tel.: +537 209 7294 Fax: +537 209 7294

E-mail: orlandorm@mip.telemar.cu

CZECH REPUBLIC RÉPUBLIQUE TCHÈQUE **RÉPUBLICA CHECA**

Ms. Eva Pribylova

Office in Charge, National Codex Contact Point Ministry of Agriculture, Food Production Department

Těšnov 17, Praha 1, 11705

Czech Republic Tel: +420 221 812 795

Fax: +420 222 314 117

E-mail: eva.pribylova@mze.cz

DENMARK DANEMARK DINAMARCA

Ms. Lene Haagensen (Head of Delegation)

Head of Section

Danish Veterinary and Food Administration

Mørkhøj Bygade 19 Søborg 2860, DENMARK Tel.: +45 33 95 00 00

Fax: +45 33 95 60 01 E-mail: lhaa@fvst.dk

Mr. Michael Schmidt Head of Section

Danish Veterinary and Food Administration

Mørkhøj Bygade 19 Søborg 2860, DENMARK Tel.: +45 33 95 62 27 Fax: +45 33 95 60 01 E-mail: misc@fvst.dk

Ms. Linda Jensen

Food Scientist, Danish Bacon and Meat Council

Axeltory 3

DK-1609 Copenhagen V. DENMARK

Tel.: +45 33 73 25 68 Fax: +45 33 93 66 50 E-mail: LMJ@danishmeat.dk

EGYPT ÉGYPTE **EGIPTO**

Dr. Hussein Mansour

Agricultural Minister Plenipotentiary

Embassy of Egypt

3521 International Court, NW Washington, DC 20008, U.S.A.

Tel.: (202) 966-2080 Fax: (202) 895-5493

E-mail: hmkmansour@aol.com E-mail: agegypt@aol.com

ETHIOPIA ETHIOPIE ETIOPÍA

Belete Beyene Argaw General Manager

Health Care Foods Manufacturers PLC

Board Member Ethiopian Manufacturing Industries Association and National Codex Committee Member

P.O. Box 80313 Kality Akaki Sub City

Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 207722 / +251 11 4390854

Fax: +251 11 4393940 E-mail: hcfm@ethionet.et

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Jérôme Lepeintre (Head of Delegation) Administrator,

Health and Consumer Protection Directorate

European Commission F101 2/62 B1049 Brussels, BELGIUM Tel.: +32 2 299 37 01

Fax: +32 2 299 85 66 E-mail: codex@cec.eu.int

Manuel Florez Droop

Official to the European Communities

European Communities Rue de la Loi 130, 2-150 B-1160 Brussels, BELGIUM Tel.: +32 2 295 62 75

E-mail: manuel.florez-droop@cec.eu.int

Helen Lee Administrator

Health and Consumer Protection Directorate European Commission B232 8/48 B1049 Brussels, BELGIUM Tel: +32 2 299 86 68

E-mail: helen.lee@cec.eu.int

Katja Neubauer Administrator

Health and Consumer Protection Directorate

European Commission B232 03/22 B1049 Brussels, BELGIUM

Tel: +32 2 299 33 46 Fax: +32 2 295 60 43

E-mail: katja.neubauer@cec.eu.int

FINLAND FINLANDE FINLANDIA

Ms. Anne Haikonen Counsellor, Legal Affairs Ministry of Trade and Industry P.O. Box 32 FIN-00023 Government Helsinki, FINLAND Tel.: +358 9 1606 3654 Fax: +358 9 1606 2670

E-mail: anne.haikonen@ktm.fi

FRANCE FRANCIA

Mme Aline Sancho (Head of Delegation) Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression de Fraudes Ministère de l'Économie et des Finances 59, boulevard Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13, FRANCE Tel.: +33 1 44 97 32 24

Fax: +33 1 44 97 30 37

E-mail: aline.sancho@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Roseline Lecourt Chargée de Mission Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - DGCCRF 59, boulevard Vincent Auriol 75703 Paris, Cedex 13, FRANCE

Tel.: +33 1 44 97 34 70 Fax: +33 1 44 97 30 37

E-mail: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Murielle Clemente

Chargée de la réglementation en matière de nutrition

Ministère de la Santé et des Solidarités

D.G.S. - SD7D14, avenue Duquesne 75350 Paris, FRANCE Tel.: +33 1 40 56 43 32 Fax: +33 1 40 56 54 12

E-mail: murielle.clemente@sante.gouv.fr

Mme Mariane Monod Chargée de Mission Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DPEI - BSQAB 3. rue Barbet de Jouv 75349 Paris 07 SP. FRANCE Tel.: +33 1 49 55 80 03

Fax: +33 1 49 55 57 85

E-mail: mariane.monod@agriculture.gouv.fr

Mme Annie Loc'h

Directeur Affaires Réglementaires Corporate

Groupe DANONE

17, Boulevard Haussmann

75009 Paris, France

Tel.: +33 1 44 35 24 32 Fax.: +33 1 44 35 26 95

E-mail: annie.loch@danone.fr

Mme Françoise Costes

Chargée de Mission

Association de la Transformation Laitière Française

(ATLA)

42, rue de Châteaudun 75009 Paris, FRANCE Tel.: +33 1 49 70 72 69 Fax: +33 1 42 80 63 65

E-mail: trs@atla.asso.fr

GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA

Ms. Annette Schneider (Head of Delegation)

Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer

Protection Rochusstraße 1

53123 Bonn, GERMANY Tel.: +49 228 529 4652 Fax: +49 228 529 4947 E-mail: 314@bmelv.bund.de

Dr. Joachim Bollmann

Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer

Protection Rochusstraße 1

53123 Bonn, GERMANY Tel.: +49 228 529 3784 Fax: +49 228 529 3743 E-mail: 222@bmelv.bund.de

Ms. Angelika Mrohs

(Advisor)

Managing Director

Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde e.V. Godesberger Allee 142 – 148 53175 Bonn, GERMANY Tel.: +49 228 81993132

Fax: +49 228 81993232 E-mail: amrohs@bll.de

Ms. Monica Fuhrmann (Advisor)

Südzucker AG Mannheim

Postfach 10 28 55

68028 Mannheim, GERMANY

Tel.: +49 621 421572 Fax: +49 621 421574

E-mail: monica.fuhrmann@suedzucker.de

Dr. Alexander Beck

(Advisor)

Bund Ökologische Lebensmittelwirtschaft e.V.

(BÖLW)

Marienstraße 19-20 10117 Berlin, GERMANY Tel.: +49 30 28482-300 Fax: +49 30 28482-309

E-mail: barbian@boelw.de

GHANA

Mrs. Isabella Mansa Agra Head, Food Safety and Nutrition Department Food and Drugs Board (FDB)

P.O. Box CT 2783

Cantonments, Accra-GHANA

Tel.: +233 21 779838 Fax: +233 21 778196

E-mail: isabelmansa@yahoo.com

GREECE GRÈCE GRECIA

Maria Astridou (Head of Delegation)

 $Directorate \ III-Evaluation \ and \ Approval$

Ministry of Development – Hellenic Food Authority Kifissas 124 and 2, Iatridou Str.

11526 Athens, GREECE Tel.: +302106971510

Fax: +302106971501 E-mail: mastridou@efet.gr

Mr. Kostas Anagnostou

Directorate of Processing, Standardization and

Quality Control

Ministry of Rural Development and Food

101-76 Athens, GREECE Tel.: +30 210 212 4349 Fax: +30 210 212 4316 E-mail: ax2u023@minagric.gr Mr. Kontolaimos Vasileios Legal Advisor to the

Greek Ministry of Rural Development and Food

29 Acharnon Street 10439 Athens, GREECE Tel.: +302108250307 Fax: +302108254621 E-mail: cohalka@otenet.gr

HAITI HAÏTI HAITÍ

Roberta Jean-Baptiste

Assistant-Directeur Contrôle de la Qualité Ministère du Commerce et de l'Industrie 8, rue Légitime Champ de Mars Ht 6112 Port-au-Prince, Haiti W.I.

Tel.: (509) 428-6829 / 222-1919-9309

Fax: (509) 223-8402

E-mail: dcqpc_mci@yahoo.fr

INDIA INDE

Mr. Rajesh Bhushan (Head of Delegation)

Director

Ministry of Health and Family Welfare Nirman Bhawan, New Delhi - 1100011

INDIA

Tel.: +91 11 23061288 Fax: +91 11 23014968 E-mail: dirrb@nb.nic.in

Dr. D. Chattopadhya

Assistant Director General (PFA)
Directorate General of Health Services
Ministry of Health and Family Welfare
Government of India

Room No. 558 'A' Wing

Nirman Bhavan, New Delhi - 110011 INDIA

Tel.: +91 11 23062290 Fax: +91 11 23091968 E-mail: adgpfa@nb.nic.in

Dr. Rajesh Kapur

Director, Department of Biotechnology Ministry of Science and Technology Block-2, 7th Floor, CGO Complex Lodi Road, New Delhi-110003, INDIA

Tel.: +91 11 2436 0745 Fax: +91 11 2436 2884 E-mail: kapur.dbt@nic.in Mr. Bejon Misra

Chief Executive Officer (CEO)

Consumer VOICE

441 Jungpura, Mathura Road New Delhi-110 014, INDIA

Tel.: +91 11 24379078 Fax: +91 11 24379081

E-mail: bejonmisra@consumer-voice.org

Mr. D.S. Chadha

Technical Adviser

Confederation of Indian Industry (CII)

The Mantosh Sondhi Centre 23, Institutional Area Lodi Road New Delhi – 110003, INDIA

Tel.: +91 11 24633461 / +91 11 24629994-7

Fax: +91 11 24626149

E-mail: d.s.chadha@ciionline.org

Mr. Shaminder Pal Singh

Sr. Manager – R&D Regulatory Affairs

Confederation of Indian Food Trade & Industry

GlaxoSmithKline Consumer Healthcare Ltd.

Research and Development Centre

Pilot No. 67, Sector-32

Gurgaon-122001 Haryana, INDIA

Tel.: +91 124 4125105 / +91 124 4033087

Fax: +91 124 4030962 E-mail: shamindr@gmail.com E-mail: s.p.shaminder@gsk.com

INDONESIA INDONÉSIE

Ms. Sri Irawati Susalit (Head of Delegation)

Director for Food Standardization

National Agency of Drugs and Food Control (NADFC)

Jl. Percetakan Negara No. 23 Jakarta 10560, INDONESIA

Tel.: +62 21 42875584 Fax: +62 21 42875780 E-mail: iras48@yahoo.com

Kartika Adiwilaga, Ph.D

Assistance VP Regulatory Affairs

PT. Nestle Indonesia Wisma Nestle Indonesia

Jl. TB. Simatupang Kav. 88 Jakarta 12520, INDONESIA

Tel.: +62 21 78836000 Fax: +62 21 78836001

E-mail: kartika.adiwilaga@id.nestle.com

Ms. Febria Diah Retno N

Third Secretary

Embassy of the Republic of Indonesia

55 Parkdale Avenue

Ottawa, ON K1Y 1E5, CANADA

Tel.: (613) 724-1100

Fax: (613) 724-1105 / 724-4959 E-mail: febria@indonesia-ottawa.org

IRELAND IRLANDE IRLANDA

Ms. Paula Barry Walsh

(Head of Delelgation)

Senior Superintending Veterinary Officer

Department of Agriculture and Food

Agriculture House Kildare Street

Dublin 2, IRELAND Tel.: +353 1 607 2648

Fax: +353 1 6789 733

E-mail: paula.barrywalsh@agriculture.gov.ie

Ms. Joan Regan

Assistant Principal Officer, Food Unit

Department of Health and Children

Hawkins House

Hawkins Street

Dublin 2, IRELAND Tel.: +353 1 6354247

Fax: +353 1 6354552

E-mail: joan_regan@health.irlgov.ie

Ms. Anne Marie Boland

Senior Technical Executive, Regulatory Affairs

Food Safety Authority of Ireland Department of Agriculture and Food Abbey Court, Lower Abbey Street

Dublin 1, IRELAND Tel.: +353 1 8171367 Fax: +353 1 8171301 E-mail: amboland@fsai.ie

ISRAEL ISRAËL

Mrs. Chavia Ben-Yossef Anat

Chief Food Engineer

Ministry of Health – Public Health Services,

Food and Nutrition Services

P.O. Box 20301

Tel Aviv 61203, ISRAEL Tel.: +972 3 6270128

Fax: +972 3 6270126

E-mail: anat.chavia@fcs.health.gov.il

ITALY ITALIE ITALIA

Dr. Ciro Impagnatiello (Head of Delegation)

Ministero Politiche Agricole e Forestali Via XX Settembre 20 – 00187 Roma

ITALIE

Tel.: +39 06 4665 6046 Fax: +39 06 4880 273

E-mail: c.impagnatiello@politicheagricole.it

Dr. Giuseppe Massimo Liotta

Food Regulatory Affairs - Area Manager

FERRERO

C/o Ferrero S.p.A., Piazzale Pietro Ferrero, 1

12051 Alba (CN), ITALY Tel.: +39 01 73313050 Fax: +39 01 73313977

E-mail: massimo.liotta@ferrero.com

Dr. Luca Ragaglini

Vice-Director, Italian Association of Biscuits, Cake, Chocolate, Confectionery and Ice-cream Industries (A.I.D.I.)

Via Rhodesia, 2 00144 Rome, ITALY Tel.: +39 6 8091071

Fax: +39 6 8073186

E-mail: aidi@aidi-assodolce.it

JAMAICA JAMAÏQUE

Mrs. Fay Anderson

Team Leader, Standardization Division

Bureau of Standards Jamaica

6 Winchester Road Kingston 10, JAMAICA Tel.: +876 926-3140-5 Fax: +876 929-4736

E-mail: fanderson@jbs.org.jm

JAPAN JAPON JAPÓN

Mr. MIZUTA Masakazu (Head of Delegation)

Director, Labelling and Standards Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1-2-1, Kasumigaseki, Chivoda-ku

Tokyo 100-8950, JAPAN

Tel.: +81 3 3501 3727 Fax: +81 3 3502 0594

E-mail: masakazu mizuta@nm.maff.go.jp

Dr. UMEDA Tamami

Director, Office of International Food Safety Policy Planning and Communication Division

Department of Food Safety

Ministry of Health, Labour and Welfare

1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8916, JAPAN Tel.: +81 3 3595 2326 Fax: +81 3 3503 7965

E-mail: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr. MATSUOKA Terumasa

Deputy Director

Standards and Evaluation Division

Department of Food Safety

Ministry of Health, Labour and Welfare

1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8916, JAPAN Tel.: +81 3 5253 1111 Fax: +81 3 3501 4868

E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr. CHOSHO Katsuhiro

Deputy Director

Office of Health Policy on Newly Developed Foods

Standards and Evaluation Division

Department of Food Safety

Ministry of Health, Labour and Welfare

1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8916, JAPAN Tel.: +81 3 5253 1111

Fax: +81 3 3501 4867

E-mail: chousho-katsuhiro@mhlw.go.jp

Ms. KITAMURA Yoko

Deputy Director

Office of Health Policy on Newly Developed Foods

Standards and Evaluation Division

Department of Food Safety

Ministry of Health, Labour and Welfare

1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8916, JAPAN Tel.: +81 3 5253 1111 Fax: +81 3 3501 4867

E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Ms. UESUGI Noriko

Deputy Director, Labelling and Standards Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8950, JAPAN

Tel.: +81 3 3501 3727 Fax: +81 3 3502 0594

E-mail: noriko uesugi@nm.maff.go.jp

Dr. TANIGUCHI Yasuko

Deputy Director, Labelling and Standards Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-8950, JAPAN Tel.: +81 3 3501 3727 Fax: +81 3 3502 0594

E-mail: yasuko taniguchi@nm.maff.go.jp

KENYA

Ann Njoki King'iri Plant Inspector

Kenya Plant Health Inspectorate Services (KEPHIS)

P.O. Box 49592

Nairobi 00100, KENYA

Tel.: +254 20 884545 / +254 722 346821

Fax: +254 20 882265 E-mail: kephis@nbnet.co.ke akingiri@kephis.org

KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DEL

Dr. DAI BYUNG Kim

Director, Korea Food and Drug Administration 5 Nokbun-dong Eunpyung-gu

122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA

Tel.: +82 2 380 1316 Fax: +82 2 380 1320 E-mail: dbkim@kfda.go.kr

SOOYEON Lee Senior Researcher

Korea Food and Drug Administration #231 Eunpyeong-Gu Jinheungno 122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA

Tel.: +82 2 380 1726 Fax: +82 2 388 6396 E-mail: syeonlee@kfda.go.kr

SUNGHEE Choi Senior Researcher

Korea Health Industry Development Institute 57-1 Noryangjin-Dong, Dongjak-Gin 156-800 Seoul, REPUBLIC OF KOREA

Tel.: +82 2 2194 7339 Fax: +82 2 8214 1763 E-mail: choish@khidi.or.kr Young-Hee, Lee

D.V.M

National Veterinary Research and Quarantine Service

(NVRQS)

Ministry of Agriculture and Forestry

480, Anyang 6-dong, manna-gu, Anyang-city,

Gyeonggi-do

430-824 REPUBLIC OF KOREA

Tel.: +82 31 467 1968 Fax: +82 31 467 1974 E-mail: leeyhee@nvrqs.go.kr

Dr. Yoo, Jae Hong Research Scientist

Rural Development Administration (RDA)

249, Seoudun dong, Suwon-city

Gyeonggi-do

441-200 REPUBLIC OF KOREA

Tel.: +82 31 290 0555 Fax: +82 31 290 0705 E-mail: yj7915@rda.go.kr

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Ms. Nik Shabnam Binti Nik Mohd. Salleh

(Head of Delegation) Deputy Director

Food Safety & Quality Division Department of Public Health Ministry of Health Malaysia Level 3, Block E7, Parcel E

Federal Government Administrative Centre

62590 Putrajaya, MALAYSIA

Tel.: +603 8883 3510 Fax: +603 8889 3815

Email: shabnam@moh.gov.my

Mr. Mohd. Jaaffar Ahmad Regional Manager

Technical Advisory Services Malaysia Palm Oil Board (MPOB)

Brickendonbury, Hertford Hertfordshire SG 13 8NL UNITED KINGDOM Tel.: +44 1992 554347

Fax: +44 1992 500564

E-mail: mpob@mpob.powernet.co.uk

Mr. Mansor Bin Omar **Division Director**

Federal Agricultural Marketing Authority (FAMA) FAMA Point Building, Lot 17304, Jalan Persiaran 1

Bandar Baru Selayang

68100 Batu Caves, Selangor, MALAYSIA

Tel.: +603 6137 4602 Fax: +603 6120 6957 E-mail: mansor@fama.net.my Dr. Kalanithi Nesaretnam Principal Research Scientist Malaysia Palm Oil Board (MPOB)

6, Persiaran Institusi Bandar Baru Bangi 43000 Kajang, Selangor, MALAYSIA

Tel.: +603 8928 2847 Fax: +603 8922 1742

E-mail: sarnesar@mpob.gov.my

Dr. Tee E Siong President, Nutrition Society of Malaysia 46, Jalan SS 22/32 Damansara Java 47400 Petaling Jaya Selangor, MALAYSIA

Tel.: +603 7728 7287 Fax: +603 7728 7426

Email: president@nutriweb.org.my

MEXICO MEXIQUE MÉXICO

Carlos R. Berzunza S. (Jefe de la delegación) Director for International Standardization General Bureau of Standards (DGN) Ministry of Economy (SE) Av. Puente de Tecamachalco 6, Lomas de

Tecamachalco, Sección Fuentes Naucalpan, Estado de México 53950, MÉXICO

Tel.: +52 55 57 29 94 80 Fax: +52 55 55 20 97 15

E-mail: cberzunz@economia.gob.mx

Sandra Patricia Piňa Salinas Governmental Affairs AgroBIO Mexico A.C. Calderón de la Barca #78 P.B.

Colonia Polanco Chapultepec Del. Miguel Hidalgo México D.F. 11560, MÉXICO

Tel.: +52 81 44 00

Fax: +52 82 19 32

E-mail: sandrapina@prodigy.net.mx

Victor Marin Vergara

Assistant Director, Scientific and Regulatory Affairs

Coca-Cola de México Rubén Dario 115

Col. Bosques de Chapultepec México D.F. 52950, MÉXICO

Tel.: +52 55 5262-2414 Fax: +52 55 5262-2015 E-mail: vmarin@la.ko.com Laura Hernández Ugalde Coordinador de Asuntos Regulatorios

Kellogg Company México Querétaro, Qro 76135, MÉXICO

Tel.: +442 2 11 14 00

E-mail: laura.hernandez@kellogg.com

Elisabeth Haring Bolivar

Supervisor Investigación y Desarrollo Corporativo

Grupo Bimbo, S.A. de C.V.

Prolongación Paseo de la Reforma No. 1000

Col. Perña Planca Santa Fe Deleg. Álvaro Obregón

México, D.F. 01210, MEXICO Tel.: +52 55 5268 6600, ext. 6367

Fax: +52 55 5268 6602

E-mail: eharibol@grupobimbo.com

Laura Bonilla Reyes

Coordinador Subcomité Etiquetado de los Alimentos

CANACINTRA

Rio Consulado 715, Col Santa Maria Insurgentes

Mexico, D.F. 06430, MÉXICO Tel.: +52 55 52 38 22 39 Fax: +52 55 52 38 22 26

E-mail: laura.bonilla@unilever.com

Mario Villas García

Gerente de Asuntos Regulatorios

Nestlé México

Ejército Nacional 453, Colonia Granada

Distrito Federal 11520, MÉXICO

Tel.: +52 63 56 05

E-mail: mario.villas@mx.nestle.com

Q.F.B. María del Pilar Martínez Zepeda

Dictaminadora Especializa da Comision Federal para la Proteccion Contra Riesgos Sanitarios

Monterrey 33, Col. Roma 06700 MÉXICO

Tel.: +52 55 50 80 52 82 E-mail: pilarmz@salud.gob.mx

Dr. Marcelo Signorini

Subdirector Ejecutivo de Efectos Poblacionales

Secretaría de Salud Monterrey 33, Col. Roma 06700 MÉXICO

Tel.: 52 55 55 14 69 39

E-mail: msignorini@salud.gob.mx

Ing. Delia Altamirano

Regulatory and Government Affairs Pepsico Internacional Sabritas Region Av. Palmas 735 – 12 Lomas de Chapultepec México D.F., C.P. 11000, MÉXICO

Tel.: +52 55 52 27 5550

E-mail: delia.altamirano@intl.fritolay.com

Martha Galicia

Asesor

Consejo Mexicano de la Industria de Productos de

Consumo, A.C. Seneca 63 Col. Polanco

México D.F., C.P. 11560, MÉXICO E-mail: mgalicia 1@hotmail.com

MONGOLIA

Ms. Oyundelger Nataa

Officer of the External Cooperation Division

Ministry of Food and Agriculture

Government Building - 9, Enkhataivan Avenue - 16a

Ulaanbaatar 210, MONGOLIA

Tel: +976 11 261908 Fax: +976 11 452554 E-mail: oynataa@yahoo.com

E-mail: ng oyundelger@mofa.pmis.gov.mn

MOROCCO MAROC MARRUECOS

Mr. Samir El Jaafari

Président de l'association des consommateurs

ATLAS-SAÏS

7, rue Abdelkrim

Khattabi, Appt 6, V.N. Fés, MAROC

Tél.: +212 61 480440 Fax: +212 35 651989

E-mail: s.eljaafari@menara.ma

NETHERLANDS PAYS-BAS PAISES BAJOS

Mr. Jan-Willem van den Brink

(Head of Delegation)

Policy Adviser

Ministry of Health, Welfare and Sport

P.O. Box 20350 2500 EJ The Hague THE NETHERLANDS Tel.: +31 70 340 6772 Fax: +31 70 340 5554

E-mail: jw.vd.brink@minvws.nl

Ms. Lianne Kersbergen

Policy Officer

Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality

Bezuidenhoutseweg 73 2500 EK Den Haag THE NETHERLANDS Tel.: +31 70 378 4154

Fax: +31 70 378 6157

E-mail: M.C.Kersbergen@minlnv.nl

Ms. Erika Smale

Food Legislation Officer

Product Boards for Arable Products Department of Food and Nutrition

P.O. Box 29739

2502 LS The Hague, THE NETHERLANDS

Tel.: +31 70 370 8324 Fax: +31 70 370 8444

E-mail: b.h.smale@hpa.agro.nl

NEW ZEALAND NOUVELLE-ZELANDE NUEVA ZELANDIA

Ms. Jenny Reid

(Head of Delegation)

Assistant Director (Joint Food Standards)

New Zealand Food Safety Authority

P.O. Box 2835

Wellington, NEW ZEALAND

Tel.: +64 4 463 2582 Fax: +64 4 463 2583

E-mail: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

Mr. Philip Fawcet

Senior Programme Manager (International Standards)

New Zealand Food Safety Authority

P.O. Box 2835

Wellington, NEW ZEALAND

Tel.: +64 4 463 2656 Fax: +64 4 463 2675

E-mail: phil.fawcet@nzfsa.govt.nz

Ms. Ursula Egan

Senior Advisor (Food Standards) New Zealand Food Safety Authority

P.O. Box 2835

Wellington, NEW ZEALAND

Tel.: +64 4 463 2753 Fax: +64 4 463 2583

E-mail: ursula.egan@nzfsa.govt.nz

Mr. Roger Hall Regulatory Manager

Fonterra Co-operative Group

Driveta Dec 11 020

Private Bag 11-029

Palmerston North, NEW ZEALAND

Tel.: +64 6 350 4688 Fax: +64 6 356 1476

E-mail: roger.hall@fonterra.com

Dr. Nevin Amos

Global Supply Chain Technical Manager

ZESPRI International Limited 400 Maunganui Road, P.O. Box 4043

Mount Maunganui, NEW ZEALAND

Tel.: +64 7 572 7600

Fax: +64 7 574 8031

E-mail: nevin.amos@zespri.com

NORWAY NORVEGE NORUEGA

Dr. Hanne Marit Gran

Advisor, National Centre for Plants and Vegetable

Foods

Norwegian Food Safety Authority

Moerveien 12 1430 Ås, NORWAY

Tel.: +47 64 94 43 54 Fax: +47 64 94 44 10

E-mail: hamgr@mattilsynet.no

Mrs. Stine Wohl Sem

Senior Advisor

The Norwegian Ministry of Agriculture and Food

P.O. Box 8007, Dep. Noo-0030

Oslo, NORWAY Tel: +47 22 24 91 19 Fax: +47 22 24 95 59

E-mail: stine.sem@lmd.dep.no

Mr. Paul Aitkenhead

Quality Manager. Mills DA

Sofienberggate 19, Postbox 4644 SOF

N-0506 Oslo, NORWAY Tel.: +47 22 80 86 00 Fax: +47 22 80 87 00

E-mail: paul.aitkenhead@mills.no

PANAMA PANAMÁ

Ing. Aracelis A. de Vergara Supervisor de Plantas de Alimentos Ministerio de Salud Departamento de Protección de Alimentos

Ancon, Edificio 253 Panama 2048, PANAMA 1

Tel.: +507 212 9180 Fax: +507 212 9114

E-mail: aracelisdv@hotmail.com

PARAGUAY

Ms. Helena Felip Salazar

Minister

Embassy of Paraguay Tel.: (613) 567-1283

E-mail: hfelip@embassyofparaguay.ca

Ms. Susana Morinigo-Torres

First Secretary Embassy of Paraguay Tel.: (613) 567-1283

PHILIPPINES/FILIPINAS

Ms. Daisy E. Tañafranca

Supervising Science Research Specialist Packaging Research and Development Center Industrial Technology Development Institute Department of Science and Technology DOST Compound, General Santos Ave. Bicutan, Taguig 2110, PHILIPPINES

Tel.: +63 2 837 7530 Fax: +63 2 837 7530

E-mail: dtanafranca@yahoo.com

Dr. Elias E. Escueta

Director

Philippine Chamber of Food Manufacturers, Inc.

(PCFMI)

Room 1216 Cityland 10 Towers

6817 Ayala Avenue Cor. H.V. dela Costa Street

Makati City, PHILIPPINES Tel.: + 63 2 849 8272 Fax.: + 63 2 849 8289

E-mail: eescueta@apac.ko.com

SAMOA

Ms. Silveria Leativa Andersen Senior Codex Development Officer Ministry of Commerce, Industry and Labour P.O. Box 862, Apia, SAMOA

Tel.: +685 20441

Fax: +685 20443

E-mail: codex.samoa@mcil.gov.ws

SENEGAL/SÉNÉGAL

Mr. Diakhaïdia Diarra

Coordonnateur, Comité National du Codex Santé et Prévention Medicale Sénégal 10604 Dakar Liberté, SÉNÉGAL

Tel.: +221 638 34 56 Fax: +221 825 08 49 E-mail: diakhay53@yahoo.fr zaky@sentoo.sn

SINGAPORE/SINGAPOUR/SINGAPUR

Ms. Lim Lee San

Head, Food Advertisement/Labelling and Early

Warning Branch

Agri-Food and Veterinary Authority

5, Maxwell Road, #18-00 Tower Block, MND Complex

069110 SINGAPORE Tel.: +65 6325 8553 Fax: +65 6324 4563

E-mail: lim lee san@ava.gov.sg

SOUTH AFRICA AFRIQUE DU SUD SUDÁFRICA

Mrs. Antoinette Booyzen

Assistant Director, Regulatory Nutrition Food Control - Department of Health

Private Bag X828

0001 Pretoria, SOUTH AFRICA

Tel.: +27 12 312 0163 Fax: +27 12 312 3180

E-mail: booyza@health.gov.za

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

Da Almudena Rollán Gordo

Técnico Superior

Subdirección General de Gestión de Riesgos

Alimentarios

Ministerio de Sanidad y Consumo

Alcalá, 56

28071-Madrid, ESPAŇA Tel.: +34 91 338 07 10 Fax: +34 91 338 01 69 E-mail: aegbio@yahoo.es

Da Elisa Revilla García

Subdirectora Adjunta de la Subdirección General de Planificación Alimentaria

Dirección General de Industria Agroalimentaria y

Alimentación

Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación

Po Infanta Isabel, 1 28006-Madrid, ESPAŇA Tel.: +34 91 347 45 96 Fax: +34 91 347 57 28 E-mail: erevilla@mapya.es

D. Miguel Ysa Valle

Jefe de Sección del Centro de Investigación y Control

de Calidad (CICC)

Instituto Nacional del Consumo Ministerio de Sanidad y Consumo

Príncipe de Vergara, 54 28006-Madrid, ESPAŇA Tel.: +34 91 822 47 34 Fax: +34 91 747 95 17

E-mail: miguel.ysa@consumo-inc.es

SUDAN/SOUDAN/SUDÁN

Ms. Sana Zein Alabdeen Babiker Elshafie

Chief Chemist

Sudanese Standards and Metrology Organization

(SSMO)

P.O. Box 13571, Khartoum, SUDAN

Tel: +249 91 2389023 Fax: +249 1 83774852

E-mail: sanaelshafie@hotmail.com

Ibtihag Bur Eltoum Elmustafa

Chemist

Sudanese Standard & Metrology Organization

(SSMO)

P.O. Box 13571 Khartoum, SUDAN Tel: +249 91 5388777 Fax: + 249 1 83774852

E-mail: ibtihagbur@hotmail.com

SWEDEN/SUEDE/SUECIA

Mrs. Kerstin Jansson (Head of Delegation) Deputy Director

Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs

SE-103 33 Stockholm, SWEDEN

Tel.: +46 8 405 11 68 Fax: +46 8 20 64 96

E-mail: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs. Birgitta Lund

Principal Administrative Officer National Food Administration Food Standards Department

Box 622

SE-751 26 Uppsala, SWEDEN

Tel.: +46 18 17 56 76 Fax: +46 18 17 53 10 E-mail: bilu@slv.se

Ms. Carmina Ionescu

Senior Administrative Officer National Food Administration Food Standards Department

Box 622

SE-751 26 Uppsala, SWEDEN

Tel.: +46 18 17 55 00 Fax: +46 18 10 58 48 E-mail: caio@slv.se

Ms. Anne-Marie Svedin National Food Administration

Box 622, SE-75126 Uppsala, SWEDEN

Tel.: +018 175603 Fax: +018 175350 E-mail: amsv@slv.se

SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA

Mrs. Awilo Ochieng Pernet, lic.iur.

(Head of Delegation) Codex Alimentarius

International Food Safety Issues Swiss Federal Office of Public Health CH-3003 Bern, SWITZERLAND

Tel.: +41 31 322 00 41 Fax: +41 31 322 95 74

E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Dr. Philippe Pittet

Assistant Vice-President

Head of Quality Management and Regulatory Affairs

Nestlé Suisse S.A. P.O. Box 352

CH-1800 Vevey, SWITZERLAND

Tel.: +41 21 924 52 53 Fax: +41 21 924 55 20

E-mail: philippe.pittet@ch.nestle.com

Mr. Stefan Schoenenberger Federal Office for Agriculture

Mattenhofstrasse 5

CH-3003 Bern, SWITZERLAND

Tel.: +41 31 323 02 18 Fax: +41 31 322 26 34

E-mail: stefan.schoenenberger@blw.admin.ch

TANZANIA TANZANIE

Mr. Justin D. Makisi Zonal Officer-in-Charge

Tanzania Food and Drugs Authority Ministry of Health and Social Welfare

P.O. Box 77150

Dar-Es Salaam, TANZANIA Tel.: +255 22 2450512 Fax.: +255 22 2450793 E-mail: jmakisi@yahoo.com

THAILAND THAILANDE TAILANDIA

Dr. Songsak SriAnujata (Head of Delegation)

Advisor, Institute of Nutrition

Mahidol University Slaya, Putthamonthon

Nakhornpathom 73170, THAILAND

Tel.: +662 800 2380, ext. 311 Fax: +662 441 9344

E-mail: rassn@mahidol.ac.th

Dr. Chanin Charoenpong

Senior Expert on Standard of Health Products

Food and Drug Administration Ministry of Public Health

Tiwanon Rd.

Nonthaburi 11000, THAILAND

Tel.: +662 591 8447 Fax: +662 591 8446

E-mail: chanin@fda.moph.go.th

Dr. Jocelyn O. Naewbanij

Director

Department of Information Services

National Food Institute 2008 Charansanitwong Rd. Soi 40 Bangyeekhan, Bangphlad Bangkok 10700, THAILAND Tel.: +662 886 8088, ext. 300

Fax: +662 886 8106-7 E-mail: jocelyn@nfi.or.th

Mr. Anan Jumnansilp

Deputy Secretary General of Food Processing

Industry Club

The Federation of Thai Industries

Queen Sirikit National Convention Center

Zone C, 4th Floor

60 New Ratchadapisek Road, Klongtoey

Bangkok 10110, THAILAND

Tel.: +662 725 1155 Fax: +662 758 7841

E-mail: anan.jumnans@bms.com

Ms. Natsawan Choeysakul

Standards Officer

Office of Commodity and System Standards National Bureau of Agricultural Commodity and

Food Standards

3 Ministry of Agriculture and Cooperatives

Rajadamnern Nok Avenue Bangkok 10200, THAILAND Tel.: +66 2 283 1600, ext. 1180 Fax: +66 2 280 3899 / 283 1669 E-mail: natsawannc@hotmail.com

Mr. Poonkeite Thangsombat

Vice President, Thai Food Processors Association (on behalf of the Board of Trade of Thailand) 150 Rajbopit Road, Pranakhon District

Bangkok 10200, THAILAND

Tel.: +662 261 2684-6 Fax: +662 261 2687

E-mail: thaifood@thaifood.org

Ms. Saowanee Khamfang

Chief of Co-operative and Members Service

Department

Thai Frozen Foods Association

(On behalf of the Board of Trade of Thailand)

150 Rajbopit Road, Pranakhon District

Bangkok 10200, THAILAND

Tel.: +662 235 5622-4 Fax: +662 235 5625

E-mail: thai-frozen@thai-frozen.or.th

TUNISIA TUNISIE TÚNEZ

Maamer Belkhiria Samia Director of Organic Agricultural Department Ministry of Agriculture DGPA, 30, rue Alain Savary

DGPA, 30, rue Alain Savai 1002, Tunis, TUNISIA

Tel.: +216 71 786833, ext. 3374

Fax: +216 71 780246

E-mail: samiamb 2000@yahoo.fr

UNITED KINGDOM ROYAUME-UNI REINO UNIDO

Anthony Flower

Head of Food Labelling & Marketing Terms Branch

Food Standards Agency

Aviation House

125 Kingsway, Room 127 London WC2B 6NH UNITED KINGDOM

Tel.: +0207 276 8137 Fax: +0207 276 8193

E-mail: a.flower@foodstandards.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr. Barbara O. Schneeman (Head of Delegation)

Director, Office of Nutritional Products, Labelling

and Dietary Supplements

Center for Food Safety and Applied Nutrition

(CFSAN)

U.S. Food and Drug Administration 5100 Paint Branch Parkway, HFS-800 College Park, MD 20740, U.S.A.

Tel.: (301) 436-2373 Fax: (301) 436-7469

E-mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

Ms. Danielle Schor (Alternate Delegate)

Chief of Staff, Office of the Administrator Food Safety and Inspection Service U.S. Department of Agriculture 1400 Independence Ave. SW Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-6618 Fax: (202) 690-0550

E-mail: danielle.schor@fsis.usda.gov

Government Advisors

Mr. Arthur L. Neal

Supervisory Agricultural Marketing Specialist

National Organic Program Agricultural Marketing Service U.S. Department of Agriculture 1400 Independence Avenue, SW Room 4008, South Building Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-3252 Fax: (202) 205-7808

E-mail: arthur.neal@usda.gov

Mr. Jack Bobo

Deputy Chief, Biotechnology Trade Policy Division

U.S. Department of State

2201 C St. NW EB/TPP/ABT

Washington, DC 20520, U.S.A.

Tel.: (202) 647-1647 Fax: (202) 647-2302 E-mail: boboja@state.gov

Mr. Bryan O'Byrne

International Trade Specialist U.S. Department of Commerce 14th & Constitution Ave., NW Washington, DC 20520, U.S.A.

Tel.: (202) 482-0705 Fax: (202) 482-6097

E-mail: bryan_o'byrne@ita.doc.gov

Ms. Ellen Matten

International Issues Management

U.S. Codex Office

FSIS/U.S.

U.S. Department of Agriculture Room 4861, South Building 1400 Independence Avenue, SW Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-4063 Fax: (202) 720-3157

E-mail: ellen.matten@fsis.usda.gov

Mr. Jonathan D. Melvin

Agricultural Marketing Specialist National Organic Program Agricultural Marketing Service U.S. Department of Agriculture 1400 Independence Avenue, SW

Room 4008 South

Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-3252 Fax: (202) 205-7808

E-mail: jonathan.melvin@usda.gov

Dr. Ritu Nalubola Food Technologist

Centre for Food Safety and Applied Nutrition

(CFSAN)

U.S. Food and Drug Administration 5100 Paint Branch Parkway, HFS-820

Harvey Wiley Building

College Park, MD 20740, U.S.A.

Tel.: (301) 436-2371 Fax: (301) 436-2636

E-mail: ritu.nalubola@fda.hhs.gov

Mr. Rick Capwell

International Trade Specialist Foreign Agricultural Service U.S. Department of Agriculture 1400 Independence Avenue, SW Room 5445, South Building Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-4371 Fax: (202) 690-0677

E-mail: capwell@fas.usda.gov

Ms. Audrey Talley Deputy Director, Foreign

Foreign Agriculture Service, Trade Policy

U.S. Department of Agriculture 1400 Independence Avenue, SW Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-9408 Fax: (202) 690-0677 E-mail: talley@fas.usda.gov

Dr. Michael Wehr

Codex Program Coordinator

Centre for Food Safety and Applied Nutrition

(CFSAN)

U.S. Food and Drug Administration 5100 Paint Branch Parkway College Park, MD 20740, U.S.A.

Tel.: (301) 436-1724 Fax: (301) 436-2618

E-mail: michael.wehr@fda.hhs.gov

Ms. Dawn A. Williams

International Trade Specialist Foreign Agricultural Service U.S. Department of Agriculture

1400 Independence Avenue, SW, Stop 4119

Washington, DC 20250, U.S.A.

Tel.: (202) 720-7915 Fax: (202) 690-3316

E-mail: dawn.williams@fas.usda.gov

Non-Government Advisors

Ms. Katherine DiMatteo

Senior Advisor

Organic Trade Association

P.O. Box 547 60 Wells Street

Greenfield, MA 01302, U.S.A.

Tel.: (413) 774-7511 Fax: (413) 774-6432 E-mail: kdimatteo@ota.com

Ms. Wanda Kelker

Principal Manager, Labeling, Compliance and

Regulatory Policy The Coca-Cola Company P.O. Box 1734

Mailstop: NAT340 Atlanta, GA 30313, U.S.A. Tel.: (404) 676-6968

Fax: (404) 598-6968

E-mail: wkelker@na.ko.com

Mr. C.W. McMillan

President

C.W. McMillan Company

P.O. Box 10009

Alexandria, VA 22310, U.S.A.

Tel.: (703) 960-1982 Fax: (703) 960-4976 E-mail: cwmco@aol.com

Ms. Regina Hildwine

Senior Director, Food Labeling and Standards

Food Products Association

1350 I Street, NW

Washington, DC 20005, U.S.A.

Tel.: (202) 639-5926 Fax: (202) 639-5991

E-mail: rhildwine@fpa-food.org

Ms. Sheila Cohn

Director of Nutrition Policy National Restaurant Association

1200 17th St. NW

Washington, DC 20036, U.S.A.

Tel.: (202) 973-3668 Fax: (202) 973-3671 E-mail: scohn@dineout.org

Mr. Peter Ludwell

Co-Director, The Law Loft 310 South La Frenz Road Liberty, MO 64068, U.S.A. Tel.: (816) 616-2603

Fax: (816) 960-7118

E-mail: thelawloft@hotmail.com

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS
NONGOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES

BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION (BIO)

Dr. Michael J. Phillips Vice President Biotechnology Industry Organization 1225 Eye Street NW, Suite 400 Washington, DC 20005, U.S.A.

Tel.: (202) 962-9200 Fax: (202) 962-9201 E-mail: mphillips@bio.org

Ms. Betsy Flores

Manager, Biotechnology Industry Organization

1225 Eye Street NW, Suite 400 Washington, DC 20005, U.S.A.

Tel.: (202) 962-9200 Fax: (202) 962-9201 E-mail: bflores@bio.org

Dr. Russell Schneider Director, Regulatory Affairs Monsanto Company 1300 Eye Street NW, Suite 450 East Washington, DC 20005, U.S.A.

Tel.: (202) 383-2866

E-mail: russell.p.schneider@monsanto.com

COMITE EUROPEEN DES FABRICANTS DE SUCRE (CEFS)

Mr. Oscar Ruiz de Imana Head of Scientific and Regulatory Affairs Comité Européen des Fabricants de Sucre (CEFS) Avenue Tervuren 182 1150 Brussels, BELGIUM

Tel.: +3227620760 Fax: +32227710026 E-mail: oscar.ruiz@cefs.org

CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK INDUSTRIES OF THE EU/CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE (CIAA)

Mrs. Sabine Nafziger Senior Manager Confederation of the Food and Drink Industries of the EU (CIAA) Avenue des Arts 43 B-1040 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 514 11 11 Fax: +32 2 511 29 05 E-mail: s.nafziger@ciaa.be

CONSUMERS INTERNATIONAL / ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS

Mr. David Cuming Senior Campaigns Officer Consumers International - Head Office 24 Highbury Crescent London N5 1RX, UNITED KINGDOM

Tel.: +44 207 226 6663 Fax: +44 207 354 0607 E-mail: dcuming@consint.org

Ms. Saree Aongsomwang Executive Director, Foundation for Consumers (FFC) 211/2 Soi Ngamwongwan 31 Ngamwongwan Road Nonthaburi 11000, THAILAND Tel.: +66 2 952 5060 / 5062

Fax: +66 2 580 9337 E-mail: saree@consumerthai.org

Ms. Jean Halloran Director, Food Policy Initiatives Consumers Union of U.S. 101 Truman Avenue Yonkers, NY 10703-1057, U.S.A.

Yonkers, NY 10/03-1057, C Tel.: (914) 378-2455 Fax: (914) 378-2928

E-mail: hallje@consumer.org

Dr. Michael Hansen Senior Scientist Consumers Union of U.S. 101 Truman Avenue Yonkers, NY 10703-1057, U.S.A.

Tel.: (914) 378-2452 Fax: (914) 378-2928

E-mail: hansmi@consumer.org

Ms. Clare Hughes Senior Food Policy Officer Australian Consumers' Association 57 Carrington Road

Marrickville NSW 2204

New South Wales, AUSTRALIA

Tel.: +612 9577 3375 Fax: +612 9577 3377

E-mail: chughes@choice.com.au

Mr. Samuel Ochieng Chief Executive Officer Consumer Information Network P.O. Box 7569

Nairobi 00300, KENYA Tel.: +254 20 555774 Fax: +254 20 555784 E-mail: cin@swiftkenya.com

Dr. Maxim Vonsky Head of Sector of Biomedical Technologies

Institute of Cytology of Russian Academy of Science 4, Tichoretsky ave.

St-Petersburg 194064, RUSSIA

Tel.: +7 812 2470328 Fax: +7 812 2470328

E-mail: vonski@mail.cytspb.rssi.ru

Dmitry Yanin

Executive Committee Chairman

KONFOP (Confederation of Consumer Societies)

14 Varvarka Street 109012 Moscow, RUSSIA Tel.: +7 0495 2984885

Fax: +7 495 298 4649 E-mail: yanin@konfop.ru

Ms. Marijane Vieira Lisboa Policy Adviser, IDEC Rua Tanabi 20, apto 02 São Paulo, 05002-010, BRAZIL

Tel.: +551136728688 Fax: +551136708109

E-mail: marijane.lisboa@terra.com.br

Dr. Ferdinand D. Tay

President

Consumers Association of Ghana

Trade Fair Centre P.O. Box TF 81 LA-ACCRA, GHANA

Tel.: +233 20 811 99 66 Fax: +233 21 773 055

E-mail: consumersghana@yahoo.com

Mr. Muyunda Ililonga Executive Secretary

Zambia Consumers Association (ZACA) P.O. Box 21641, Kitwe, ZAMBIA

Tel.: +260 022 241 93 Fax: +260 022 241 93 E-mail: zaca@zamnet.zm

COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION (CRN)

Mr. Mark LeDoux

Chairman & Chief Executive Officer Natural Alternatives International, Inc.

1185 Linda Vista Drive San Marcos, CA 92078, U.S.A.

Tel.: (760) 736-7742 Fax: (760) 591-9637

E-mail: mledoux@nai-online.com

Mr. Cameron B. Smith

Worldwide Regulatory & Government Affairs Director, Herbalife International of America

1800 Century Park East

Century City, CA 90067, U.S.A.

Tel.: (310) 140-9600 Fax: (310) 557-3916

E-mail: camerons@herbalife.com

Mr. Mark Mansour

Partner, Foley & Lardner, LLP 3000 K Street, NW, Suite 500 Washington, DC 20007, U.S.A.

Tel.: (202) 672-5585 Fax: (202) 672-5399

E-mail: mmansour@foley.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Ms. Janet Collins

Director, Global Regulatory Affairs

The Solae Company

601 Pennsylvania Avenue, NW,

Suite 325, North Building

Washington, D.C. 20004, U.S.A.

Tel.: (202) 728-3622 E-mail: jcollins@solae.com

EUROPEAN ASSOCIATION OF COMMUNICATIONS AGENCIES (EACA)

Mr. Rupert Brendon President & CEO

Institute of Communications and Advertising 2300 Yonge Street, Suite 500, Box 2350

Toronto, ON M4P 1E4, CANADA Tel.: (416) 482-1396, ext. 225

Fax: (416) 482-1856

E-mail: rbrendon@ica-ad.com

EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION (EFLA) / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA)

Mr. Conny Svensson

Member of the European Food Law Association

European Food Law Association

Rue de la Loi 235, 1040 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 230 48 45 Fax: +32 2 230 82 06

E-mail: efla aeda@hotmail.com

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Robert V. Conover

Director - Assistant General Counsel

Kikkoman Foods, Inc.

Six Corners Road, P.O. Box 69

Walworth, WI 53184, U.S.A.

Tel: (262) 275-1651 Fax: (262) 275-9452

E-mail: rconover@kikkoman.com

Gloria Brooks-Ray

Advisor, Codex and International Regulatory

Affairs - Exponent Food and Chemicals

P.O. Box 97

Mountain Lakes, NJ 07046, U.S.A.

Tel: (973) 334-4652

E-mail: gbrooksray@exponent.com

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)

Mr. Bill Jeffery, L.LB.

Director of Canadian Affairs

International Association of Consumer Food

Organizations (IACFO) Suite 4550, CTTC Building

1125 Colonel By Drive

Ottawa, Ontario K1S 5R1, CANADA

Tel.: (613) 244-7337 Fax: (613) 244-1559 E-mail: jefferyb@istar.ca

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE DEVELOPMENT OF NATURAL GUMS (AIDGUM)

Dr. John Lupien

Scientific Advisor

International Association for the Development of

Natural Gums (AIDGUM)

129 Chemin de Croisset, BP 4151

76723 Rouen Cedex 3, FRANCE

Tel.: +33 2 32 83 18 18 Fax: +33 2 32 83 19 19

E-mail: jrlupien@earthlink.net

INTERNATIONAL CHAMBER OF **COMMERCE (ICC)**

Mr. E. Davis Hodge

Policy Manager

U.S. Council for International Business (USCIB)

1212 Ave. of the Americas

New York, NY 10036, U.S.A.

Tel.: (212) 703-5061 Fax: (212) 575-0327

E-mail: edhodge@uscib.org

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA)

Ms. Marie Dubitsky

Chairperson, Regulatory Committee

International Chewing Gum Association (ICGA)

C/o Wrigley GmbH Biberger Str. 18

82008 Unterhaching, GERMANY

Tel.: +49 89 66510207 Fax: +49 89 66510207

E-mail: marie.dubitsky@wrigley.com

Mr. David Joy

Counsel

International Chewing Gum Association (ICGA)

c/o Keller and Heckman LLP

25. rue Blanche

B-1000 Brussels, BELGIUM

Tel.: (202) 434-4200 Fax: (202) 434-4646 E-mail: joy@khlaw.com

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms. Päivi Julkunen

Chair, ICBA Committee for Codex

International Council of Beverages Associations

(ICBA)

Bd. St. Michel 77-79

1040 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 743 40 50

Fax: +32 2 732 51 02

E-mail: pjulkunen@na.ko.com

Dr. Richard Ross

Technical Advisor

International Council of Beverages Associations

(ICBA)

Bd. St. Michel 77-79

1040 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 743 40 50

Fax: +32 2 732 51 02

E-mail: richard.x.ross@gsk.com

Mr. Keitaro Hamuro Technical Adviser

Japan Soft Drinks Association

3-3-3 Nihonbashi - Muromachi Chuo-Ku

103-0022 Tokyo, JAPAN Tel: +81 3 3270 7300 Fax: +81 3 3270 7306 E-mail: icba@j-sda.or.jp

Dr. Shuji Iwata

Chair, Technical Committee Japan Soft Drinks Association

3-3-3 Nihonbashi - Muromachi Chuo-Ku

103-0022 Tokyo, JAPAN Tel.: +81 3 3270 7300 Fax: +81 3 3270 7306 E-mail: icba@j-sda.or.gp

Mr. Hiromi Ohta Technical Adviser

Japan Soft Drinks Association

3-3-3 Nihonbashi – Muromachi Chuo-Ku

103-0022 Tokyo, JAPAN Tel: +81 3 3270 7300 Fax: +81 3 3270 7306 E-mail: icba@j-sda.or.jp

INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS (ICGMA)/CONSEIL INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE PRODUITS D'EPICERIE / CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE COMESTIBLES

Ms. Monica Gonzalez

IGGMA

Director, Regulatory & Scientific Policy Grocery Manufacturers of America (GMA) 2401 Pennsylvania Ave., NW, 2nd Floor

Washington, DC, 20037, U.S.A. Tel.: (202) 337-9400

Fax: (202) 337-4508

E-mail: mgonzalez@gmabrands.com

Dr. John Muna Mwangi Manager, Food Science The Coca-Cola Company One Coca-Cola Plaza

Atlanta, Georgia 30313, U.S.A.

Tel.: (404) 676-8835 Fax: (404) 598-8835

E-mail: jomwangi@na.ko.com

Ms. Sabrina Kephart Nutritionist Frito-Lay, Inc. 7701 Legacy Drive Plano, Texas 75024, U.S.A.

Tel.: (972) 334-4235 Fax: (972) 334-4800

E-mail: sabrina.kephart@fritolay.com

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF) / FÉDERATION INTERNATIONALE DE LAITERIE / FEDERACION INTERNACIONAL **DE LECHERIA**

Ms. Cary Frye

Vice President of Regulatory Affairs

International Dairy Foods Association (IDFA)

1250 H Street, NW Suite 900 Washington, DC 20005, U.S.A.

Tel.: (202) 220-3543 Fax: (202) 331-7820 E-mail: cfrye@idfa.org

Mr. Jørgen Hald Christensen

Head of Division - Danish Dairy Board

Frederiks Allé 22

DK-8000 Aarthus, DENMARK

Tel.: +45 8731 2190 Fax: +45 8731 2001 E-mail: jhc@mejeri.dk

Mr. Thomas Kützemeier

Managing Director and Secretary General

FIL-IDF Germany

C/o Verband der Deutschen Milchwirtschaft

137, Meckenheimer Allee 137 D-53115 Bonn, GERMANY Tel.: +49 228 98 24 30 Fax: +49 228 98 24 320

E-mail: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

Dr. Réjean Bouchard

Assistant Director, Policy and Dairy Production

Dairy Farmers of Canada 75 Albert Street, Suite 1101

Ottawa, Ontario K1P 5E7, CANADA

Tel.: (613) 236-9997 Fax: (613) 236-0905 E-mail: rejeanb@dfc-plc.ca

Mr. Jörg Seifert, **Technical Director**

International Dairy Federation

Diamant Building.

Boulevard Auguste Revers, 80, 1030 Brussels, BELGIUM

Tel.: +32 2 706 86 43 Fax: +32 2 733 04 13 E-mail: jseifert@fil-idf.org INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS (IFU) FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS

Jan Hermans

International Federation of Fruit Juice Producers

23, Boulevard des Capucines 75002 Paris, FRANCE Tel.: +33 1 47 42 82 80

Fax: +33 1 47 42 82 81 E-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com E-mail: jan.hermans@aijn.org

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS (IFOAM)

FEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (IFOAM) FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS MOVIMENTOS DE AGRICULTURA BIOLOGICA (IFOAM)

Ms. Diane Bowen

Manager, Organic Guarantee System International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM)

9150 N. Santa Monica Blvd. Milwaukee, WI 53217, U.S.A.

Tel.: (414) 352-5789 Fax: (253) 669-7921

E-mail: D.Bowen@ifoam.org

Mr. Otto Schmid

Senior Researcher, Standards Officer

Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)

Ackerstrasse

CH-5070 Frick, SWITZERLAND

Tel.: +41 62 865 7272 Fax: +41 62 865 7273 E-mail: otto.schmid@fibl.ch

INTERNATIONAL FROZEN FOOD ASSOCIATION (IFFA)

Mr. Robert Garfield Senior Vice President International Frozen Food Association 2000 Corporate Ridge, Suite 1000 McLean, VA 22102, U.S.A.

Tel.: (703) 821-0770 Fax: (703) 821-1350 E-mail: rgarfield@affi.com Mr. Kenneth Mercurio Director, Regulatory and Nutrition

Nestle USA, Inc.

800 N. Brand Boulevard

Glendale, CA 91203-1244, U.S.A.

Tel.: (818) 549-6353 Fax: (818) 637-3349

E-mail: kenneth.mercurio@us.nestle.com

Ms. Andrea Bruce

Senior Counsel, Food Law

Kraft Foods

555 South Broadway

Tarrytown, N.Y. 10591, U.S.A.

Tel.: (914) 425-4446 Fax: (914) 425-3601

E-mail: andrea.bruce@kraft.com

INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL COMMITTEE (IGTC) COMITE INTERNATIONAL TECHNIQUE DE L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)

Robert G. Bursey, Ph.D.

President

Ajinomoto Corporate Services, LLC 1120 Connecticut Avenue, NW, Suite 1010 Washington, DC 20036-3953, U.S.A.

Tel.: (202) 457-0284 Fax: (202) 457-0107

E-mail: burseyb@ajiusa.com

Mrs. Yoko Ogiwara Scientific Adviser Ajinomoto Co., Inc. Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku Toyko 104-0032, JAPAN

Tel.: +81 (0) 80 3258 1900 Fax: +81 (0) 80 5250 8403

E-mail: yoko ogiwara@ajinomoto.com

INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT ASSOCIATION (ILCA)

Ms. Joan M. Fisher, ILCA Liaison International Lactation Consultant Association (ILCA)

76 Leopolds Drive

Ottawa, Ontario K1V 7E3, CANADA

Tel.: (613) 736-0997 Fax: (613) 736-1795 E-mail: jfisher@ca.inter.net

INTERNATIONAL LIFE SCIENCE INSTITUTE (ILSI)

Mr. Hiroaki Hamano Executive Director, ILSI Japan Kojimachi R/K Building Kojimachi, Chiyoda-ku 2-6-7 Tokyo 102-0083, JAPAN Tel.: +81 3 5215 3535

E-mail: hhamano@ilsijapan.org

Dr. Shigenori Suzuki Kagome Co., Ltd. 17 Toyama Nasushiobara-city Tochigi 329-2762, JAPAN Tel.: +81 287 36 2935

E-mail: shigenori suzuki@kagome.co.jp

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Dr. Bill Leask
Executive Vice-President
Canadian Seed Trade Association – CSTA
39 Robertson Road, Suite 302
Ottawa, Ontario K2H 8R2, CANADA
Tel: (613) 829-9527

Fax: (613) 829-3530 E-mail: bleask@cdnseed.org

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr. Scott C. Tips General Counsel National Health Federation P.O. Box 688

Monrovia, CA 91017, U.S.A. Tel.: (626) 357-2181

Fax: (626) 303-0642 E-mail: sct@ thenhf.com

Ms. Kathleen Perry Member & Regulatory Advisor National Health Federation P.O. Box 688 Monrovia, CA 91017, U.S.A.

Tel.: (626) 357-2181 Fax: (626) 303-0642

WORLD FEDERATION OF ADVERTISERS (WFA)

Mr. Bob Reaume World Federation of Advertisers Avenue Louise 120, Box 6 1050 Brussels, BELGIUM Tel.: +32 2 502 57 40

Fax: +32 2 502 56 66 E-mail: breaume@acaweb.ca

WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY (WSMI)

Mr. Adam Kingsley Senior Manager Scientific and Regulatory Affairs NDMAC

406-1111 Prince of Wales Drive Ottawa, Ontario K2C 3T2, CANADA

Tel: (613) 723 0777 Fax: (613) 723 0779

E-mail: adam.kingsley@ndmac.ca

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT SECRÉTARIAT MIXTE FAO/OMS SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS

Ms. Selma Doyran Senior Food Standards Officer Joint FAO/WHO Food Standards Programme Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, ITALY Tel.: +39 06 570 55826 Fax: +39 06 570 54593 E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr. Tom Heilandt Senior Food Standards Officer Joint FAO/WHO Food Standards Programme Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, ITALY

Tel.: +39 06 570 54384 Fax: +39 06 570 54593 E-mail: tom.heilandt@fao.org

WHO

Dr. Margaret Cheney WHO Temporary Advisor Box 9123 Station T Ottawa, ON K1G 3T8, CANADA

FAO PERSONNEL PERSONNEL DE LA FAO PERSONAL DE LA FAO

Ms. Janice Albert Nutrition Officer Nutrition and Consumer Protection Division Food and Agriculture Organization (FAO) Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, ITALY

Tel.: +39 06 570 53552 Fax: +39 06 570 54593 E-mail: Janice.Albert@fao.org

CANADIAN SECRETARIAT SECRÉTARIAT CANADIENS SECRETARIADO CANADIENSE

Mr. Ron Burke

Director and Codex Contact Point for Canada Bureau of Food Regulatory, International and Interagency Affairs Food Directorate, Health Canada 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA

Tel.: (613) 957-1748 Fax: (613) 941-3537

E-mail: ronald burke@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville Senior Advisor, Codex Bureau of Food Regulatory, International and Interagency Affairs Food Directorate, Health Canada 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA

Tel.: (613) 957-0189 Fax: (613) 941-3537

E-mail: allan mccarville@hc-sc.gc.ca

Dr. Reem Barakat International Liaison Officer Programs International Coordination Canadian Food Inspection Agency 159 Cleopatra Drive Ottawa, ON K1AOY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7182 Fax: (613) 221-7295

E-mail: barakatr@inspection.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon Manager, International Coordination Division Food Safety Directorate Canadian Food Inspection Agency 159 Cleopatra Drive Ottawa, ON K1AOY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7161 Fax: (613) 221-7295

E-mail: bgagnon@inspection.gc.ca

Mrs. Santina Scalzo Manager, Codex Program Services Bureau of Food Regulatory, International and Interagency Affairs Food Directorate, Health Canada 2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA

Tel.: (613) 957-1749 Fax: (613) 941-3537

E-mail: santina scalzo@hc-sc.gc.ca

Ms. Soad Sabbagh
Conference and Process Coordinator
Codex Program Services
Bureau of Food Regulatory, International
and Interagency Affairs
Food Directorate, Health Canada
2nd Floor, Building #7 (0702C1), Tunney's Pasture
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA

Tel.: (613) 952-7354 Fax: (613) 941-3537

E-mail: codex canada@hc-sc.gc.ca

Ms. Traudy Tremblay International Coordination Division Food Safety Directorate Canadian Food Inspection Agency 159 Cleopatra Drive Ottawa, ON K1AOY9, CANADA

Tel.: (613) 221-7210 Fax: (613) 221-7295

E-mail: ttremblay@inspection.gc.ca

PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (à l'étape 8 de la procédure) ANNEXE 2 Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives

3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels

Le tableau suivant offre une liste des additifs alimentaires y compris les supports qui sont autorisés dans la production d'aliments biologiques. Les emplois fonctionnels et les catégories d'aliments et les aliments individuels pour chaque additif sont régis par les dispositions des tableaux 1-3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires et d'autres normes qui ont été adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.

La liste suivante est une liste indicative et ne s'applique qu'à la transformation des aliments biologiques. Les pays pourront établir aux fins d'utilisation nationale une liste de substances qui répondent aux exigences comme il est recommandé à la Section 5.2 des présentes directives.

Les additifs alimentaires de ce tableau peuvent être employés pour remplir la fonction indiquée dans les produits alimentaires précisés.

		Utilisation	Utilisation aut	orisée dans les catégories d'aliments
		fonctionnelle	Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
SIN	Nom de l'additif	autorisée en		
		production		
		biologique		
170i	Carbonate de	Toutes	Autorisé bien que les	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des
	calcium		exclusions de la NGAA	produits de la catégorie d'aliments 02.0
			s'appliquent toujours.	
270	Acide lactique (L-	Toutes		01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des
	D- et DI-)			produits de la catégorie d'aliments 02.0
			04.2.2.7 Légumes fermentés (y	08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à
			compris champignons et	saucisses)

			fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses [(y compris soja)] et aloès officinal) et produits à base d'algues.	
290	Anhydride carbonique	Toutes	Autorisé, bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
296	Acide malique (DL-)	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
300	Acide ascorbique	Toutes	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. Autorisé,bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes. 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
306	Tocophérols (mélanges de concentrés naturels)	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
322	Lécithine (Obtenue sans agents de blanchiment ou solvants organiques.)	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses 12.6.1 Sauces émulsifiées (par ex. mayonnaise, sauces pour salade) 13.1 Préparations pour nourrissons et préparations

327	Lactate de calcium	Toutes	Non autorisé.	de suite. 13.2 aliments complémentaires pour nourrissons et enfants en bas âge 01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des
321	Lactate de Calcium	Toutes	Non autorise.	produits de la catégorie d'aliments 02.0.
330	Acide citrique	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues, noix et graines.	Comme coagulant dans certains produits à base de fromage et pour les œufs cuits 01.6 Fromage et produits d'imitation 02.1 Graisses et huiles essentiellement sans 10.0 Œufs et ovoproduits
332	Citrate de potassium	Toutes	Non autorisé.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
333	Citrate de calcium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
334	Acide tartrique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisé.
341i	Phosphate monocalcique	Toutes	06.2.1 Farines	Non autorisé.
400	Acide alginique	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
401	Alginate de sodium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et

				les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
402	Alginate de potassium	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. Tous les produits de mélange autorisés en vertu de la Norme générale pour les additifs alimentaires et les normes adoptées par la Commission du Codex Alimentarius.
406	Agar	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
407	Carraghénane	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
412	Gomme guar	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. 8.2.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés et traités à la chaleur entiers ou débités. 8.3.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés, traités à la chaleur et cuttérés. 10.2 Ovoproduits.
413	Gomme adragante	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.
414	Gomme arabique	Toutes	02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses. 05.0 Pâtisseries et confiseries.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0. 02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses. 05.0 Pâtisseries et confiseries.

415	Gomme xanthane	Toutes	02.0 Graisses et huiles et émulsions grasses 04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et graines. 07.0 Gâteaux et biscuits 12.7 Salades (par ex. salade au macaroni, salade de pommes de terre)	Non autorisé.
416	Gomme karaya	Toutes	Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisée
440	Pectines (amidopectines et autres)	Toutes	Autorisées bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500ii	Bicarbonate de sodium	Toutes	05.0 Pâtisseries et confiseries 07.0 Gâteaux et biscuits	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0.
500iii	Sesquicarbonate de sodium			
501i	Carbonate de potassium	Toutes	05.0 Pâtisseries et confiseries 06.0 Céréales et produits à base de céréales dérivés de céréales à grains, de racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses, à	Non autorisé.

			l'exclusion des gâteaux et biscuits de la catégorie d'aliments 07.0 07.2. Gâteaux et biscuits fins (sucrés, salés, parfumés) et mélanges.	
503	Carbonates d'ammonium	Régulateur d'acidité Agent de levage	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
504	Carbonates de magnésium	Toutes	Autorisés bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Non autorisés.
508	Chlorure de potassium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et graines. 12.4 Moutardes 12.6.2 Sauces non émulsionnées (par ex. Ketchup, sauces au fromage, sauces à la crème, sauce brune).	Non autorisé.
509	Chlorure de calcium	Toutes	04.0 Fruits et légumes (y compris champignons et fongidés, racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses et aloès officinal), algues et noix et	01.0 Produits laitiers et analogues à l'exclusion des produits de la catégorie d'aliments 02.0 Graisses et huiles 08.2 Produits à base de viande, de volaille et de gibier transformés, entiers ou débités. 08.3 Produits à base de viande, de volaille et de

			graines. 06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	gibier transformés et cuttérés. 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
511	Chlorure de magnésium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté.	Non autorisé.
516	Sulfate de calcium	Toutes	06.8 Produits à base de soja (sauf les produits à base de soja de la catégorie d'aliments 12.9 et produits de soja fermentés de la catégorie d'aliments 12.10) 07.2.1Gâteaux, biscuits et tartes (par ex. à garniture aux fruits et flans) 12.8 Levure de boulangerie et	Non autorisé.

524	Hydroxyde de sodium	Toutes	produits similaires 12.9.1 Produits à base de protéine de soja 12.10 Produits à base de soja fermenté. 06.0 Céréales et produits à base de céréales dérivés de céréales à grains, de racines et tubercules, légumineuses à graines et légumineuses, à l'exclusion des gâteaux et biscuits de la catégorie d'aliments 07.0 07.1.1.1 Pains à la levure et pains de spécialité.	Non autorisé.
551	Oxyde de silicium (amorphe)	Toutes	12.2 Herbes aromatiques, épices, assaisonnements et condiments (par ex. assaisonnements pour nouilles instantanées).	Non autorisé.
941	Azote	Toutes	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.	Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.

3.2 Aromatisants

Substances et produits portant sur l'étiquette la mention aromatisants naturels ou préparations d'aromatisants naturels tels que définis dans les *Prescriptions générales pour les aromatisants naturels* (CAC/GL 29-1987)

3.3 Eau et sels

Eau de boisson.

Sels (avec le chlorure de sodium et le chlorure de potassium comme composants de base, généralement utilisés dans la préparation des aliments).

3.4 Préparations de micro-organismes et d'enzymes

Toute préparation de micro-organismes et d'enzymes normalement utilisés dans la préparation des aliments, à l'exception des micro-organismes /génétiquement modifiés ou d'enzymes obtenus par génie génétique.

3.5 Minéraux (y compris les oligo-éléments), vitamines, acides gras et acides aminés essentiels et autres composés de l'azote. Approuvés dans la mesure où leur utilisation est requise par la loi dans les produits alimentaires dans lesquels ils sont incorporés.

PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (à l'étape 6 de la procédure)

ANNEXE 2

Tableau 3 : Ingrédients d'origine non agricole mentionnés dans la section 3 des présentes directives

3.1 Additifs autorisés sous les conditions précisées dans certaines catégories d'aliments biologiques ou dans des aliments individuels

		Utilisation	Utilisation auto	prisée dans les catégories d'aliments
		fonctionnelle	Aliment d'origine végétale	Aliments d'origine animale
SIN	Nom de l'additif	autorisée en		
		production		
		biologique		
	1			
220	Anhydride	[Toutes]	[14.2.2 Cidre et poiré]♦	[Non autorisé.]
	sulfureux		[14.2.3 Vins à base de	
			raisins]♦	
			[14.2.4 Vins (autres qu'à base	
			de raisins] ◆	
[250]	[Nitrite de sodium]	[Agent de rétention	[Non autorisé.]	[En l'absence d'une technologie alternative pour
		de la couleur		certains produits, peut être utilisé dans les
		Agent de		produits suivants, sauf dans les saucisses à frire :]
		conservation]		[08.2.1.1 Produits de charcuterie (y compris les
				salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier
				transformés sans traitement à la chaleur, entiers
				ou débités.
				08.2.1.2 Produits de charcuterie sèche (y compris

				les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformé sans traitement à la chaleur, entiers ou débités. 08.2.1.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier fermentés sans traitement à la chaleur. 08.2.2 Produits transformés traités à la chaleur à base de viande, de volaille et de gibier entiers ou débités. 08.2.3 Produits transformés surgelés à base de viande, de volaille et de gibier entiers ou débités 08.3 Produits transformés cuttérés à base de viande, de volaille et de gibier [09.2.4.1 Poisson et produits de poisson cuits] • [09.2.5 Poisson et produits de poisson fumés, séchés, fermentés et / ou salés, y compris, mollusques, crustacés et échinodermes] • [09.3.3 Succédanés de saumon, caviar et autres produits d'œufs de poisson]
[252]	[Nitrate de potassium]	[Agent de rétention de couleur Agent de conservation]	[Non autorisé.]	[En l'absence d'une technologie alternative pour certains produits, peut être utilisé dans les produits suivants :] [08.2.1.1 Produits de charcuterie (y compris les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformés sans traitement à la chaleur, entiers ou débités.] ◆ [08.2.1.2 Produits de charcuterie sèche (y compris les salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier transformé sans traitement à la chaleur, entiers ou débités.] ◆ [08.2.1.3 Produits transformés à base de viande,

				de volaille et de gibier fermentés sans traitement à la chaleur.] ◆ [08.3.1.1 Produits transformés de charcuterie (y compris salaisons) à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés]◆ [08.3.1.2 Produits transformés de charcuterie sèche (y compris salaisons) sans traitement à la chaleur, à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés]◆
[301]	[Ascorbate de sodium]*	[Antioxydant Agent de rétention de la couleur]	[Non autorisé.]	[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.] [08.1 Viande, volaille et gibier frais] 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à
[302]	[Ascorbate de calcium]*	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	saucisses) [À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.] [08.1.2 Viande, volaille et gibier frais, cuttérés]◆ 08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
[303]	[Ascorbate de	[Antioxydant]	[Non autorisé.]	

	potassium]*			
	potassianij			[À condition que les sources naturelles de la substance soient insuffisantes.]
				[08.2 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés à base de viande, de volaille et de gibier cuttérés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)]
[331i]	[Citrate de sodium monobasique]*	[Stabilisant Émulsifiant]	[Non autorisé]	[01.1.1.2 Babeurre (nature) (seulement comme stabilisant)]♦ 01.1.2 Boissons aromatisées et / ou fermentées à base de produits laitiers, (par ex. lait au chocolat, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum) [01.2.1.2 Laits fermentés (nature), traités à la chaleur après fermentation (uniquement comme stabilisant)]♦ [01.2.2 Lait caillé (uniquement comme stabilisant)]♦ [01.3 Lait concentré sucré et produits d'imitation (nature) (uniquement comme stabilisant)] [01.4 Crème (nature) et produits similaires (uniquement comme stabilisant)]♦ 01.4.3 Crème grumeleuse (nature) 01.4.4 Produits d'imitation de la crème [01.5.1 Poudre de lait et poudre de crème (uniquement comme stabilisant)] [01.6.1 Fromage non affiné (uniquement comme stabilisant)]

				01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant) [01.8.2 Poudre de lactosérum] [08.3 Produits transformés à base de viande, volaille et gibier cuttérés, restreint aux saucisses [À utiliser pour la pasteurisation des blancs d'œuf uniquement pour : [10.2.1 Ovoproduits liquides]◆ [10.2.2 Ovoproduits surgelés]◆ 10.2.3 Ovoproduits en poudre et / ou coagulés à la chaleur
[335i]	[Tartrate	[Antimottant	[05.1.1 Mélanges de cacao	[Non autorisé.]
	monosodique]	Régulateur d'acidité	(poudre) et cacao en pâte / en masse]♦	
[335ii]	[Tartrate de	Adjuvant	[05.1.2 Mélanges de cacao	
	sodium]	Antioxydant	(sirops)]♦	
		Gonflant Émulsifiant	[05.1.3 Tartinades à base de cacao, y compris les	
		Agent de traitement	garnitures]	
		des farines	[05.1.4 Produits à base de	
		Humidifiant	cacao et de chocolat]♦	
		Agent de	[05.1.5 Chocolat d'imitation,	
		conservation	succédanés du chocolat]	
		Agent de levage	[05.2 Confiserie, y compris bonbons durs et mous, nougat,	
		Séquestrant Stabilisant	etc. autre que catégories	
		Épaississant]	d'aliments 05.1, 05.3 et 05.4]♦	
		1	[05.3 Gomme à mâcher]♦	
			[05.4 Décorations (par ex.	
			pâtisseries fines), nappages	

				<u> </u>
			(non à base de fruits) et sauces	
			sucrées]♦	
			07.2.1 Gâteaux	
[336i]	[Tartrate	[Antimottant	[05.1.1 Mélanges de cacao	[Non autorisé.]
	monobasique de	Régulateur	(poudre) et cacao en pâte / en	
	potassium]	d'acidité	masse]♦	
		Adjuvant	[05.1.2 Mélanges de cacao	
[336ii]	[Tartrate bibasique	Antioxydant	(sirops)]♦	
	de potassium]	Gonflant	[05.1.3 Tartinades à base de	
		Émulsifiant	cacao, y compris les	
		Agent de traitement	garnitures]♦	
		des farines	[05.1.4 Produits à base de	
		Humidifiant	cacao et de chocolat]♦	
		Agent de	[05.1.5 Chocolat d'imitation,	
		conservation	succédanés du chocolat]♦	
		Agent de levage	[05.2 Confiserie, y compris	
		Séquestrant	bonbons durs et mous, nougat,	
		Stabilisant	etc. autre que catégories	
		Épaississant]	d'aliments 05.1, 05.3 et 05.4]♦	
		•	[05.3 Gomme à mâcher]♦	
			[05.4 Décorations (par ex.	
			pâtisseries fines), nappages	
			(non à base de fruits) et sauces	
			sucrées]♦	
			06.2 Farines et amidons (y	
			compris soja en poudre)	
			07.2.1 Gâteaux	
[339i]	[Phosphate	[Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.0 Produits laitiers et d'imitation, sauf les
_	monobasique de		-	produits de la catégorie d'aliment 02.0♦]
	sodium]			
[339ii]	[Phosphate			

	dibasique de sodium]			
[339iii]	[Phosphate trisodique]			
[340i]	[Orthophosphate monopotassique]	[Émulsifiant Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme émulsifiant)]♦ [01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement
[340ii]	[Orthophosphates dipotassiques]			comme stabilisant)]♦
[340iii]	[Orthophosphate tripotassique]			
410	Gomme de caroube	[Émulsifiant Stabilisant Épaississant]	[Autorisée bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.]	[01.0 Produits laitiers et analogues, sauf les produits de la catégorie d'aliments 02.0]◆ [01.1.1 Lait et babeurre (nature)]◆ 01.1.2 Boissons aromatisées et / ou fermentées à base de produits laitiers, (par ex. lait au chocolat, cacao, lait de poule, yaourt à boire, boissons à base de lactosérum) 01.2. Produits à base de lait fermenté et caillé (nature), sauf la catégorie d'aliments [01.1.2 (boissons à base de produits laitiers)]◆ 01.3 Lait concentré sucré et produits d'imitation (nature) [01.4.1 Crème pasteurisée (nature)]◆ [01.4.2 Crèmes stérilisées et UHT, crèmes à fouetter et fouettées et crèmes à teneur réduite en matières grasses (nature)]◆ 01.4.3 Crème grumeleuse (nature) 01.4.4 Produits d'imitation de la crème 01.5 Poudre de lait et poudre de crème et poudre

				de produits d'imitation (nature) 01.6 Fromage et produits d'imitation 01.7 Desserts à base de produits laitiers (par ex. flans, yaourts aux fruits ou aromatisés) 01.8 Lactosérum et produits à base de lactosérum, sauf fromage de lactosérum [08.1.2 Viande, volaille et gibier frais, cuttérés] 08.2 Produits transformés de volaille et de gibier fondus en pièces entières ou en morceaux 08.3 Produits transformés de viande, volaille et de gibier cuttérés 08.4 Boyaux comestibles (par ex. boyaux à saucisses)
422	Glycérol	[Émulsifiant Humidifiant Stabilisant Épaississant]	D'origine végétale; utilisé comme support pour les extraits de plantes [Autorisé bien que les exclusions de la NGAA s'appliquent toujours.]	[Non autorisé]
[450i]	[Pyrophosphate disodique]	[Émulsifiant Stabilisant]	[Non autorisé]	[01.4.1 Crème pasteurisée (nature) (uniquement comme stabilisant)]◆ [01.6.4 Fromage fondu (uniquement comme
[450iii]	[Pyrophosphate de tétrasodium]			émulsifiant)]
[450v]	[Pyrophosphate tétrapotassique]			
[450vi]	[Pyrophosphate de calcium]			

[452i]	[Polyphosphate de sodium]			
[452ii]	[Polyphosphate de potassium]			
[452iv]	[Polyphosphate de calcium]			
[452v]	[Polyphosphate d'ammonium]			
[942]	[Oxyde nitreux]*	[Propulseur]	[Non autorisé]	[01.4.2 Crème à fouetter ou fouettée et crèmes à teneur réduite en matières grasses stérilisées, UHT]•

[•] En ce moment, cette catégorie d'aliment est soit à l'étape 3 soit à l'étape 6 du Tableau 1 de la NGAA, et reste donc entre crochets. Son utilisation indiquée dans le présent tableau ne serait pas autorisée tant que l'additif / l'utilisation ne sera pas approuvé par le CCFAC et adopté par la Commission.

3.2 Aromatisants

Substances et produits portant sur l'étiquette la mention aromatisants naturels ou préparations d'aromatisants naturels tels que définis dans les *Prescriptions générales pour les aromatisants naturels* (CAC/GL 29-1987)

3.3 Eau et sels

Eau de boisson

Sels (avec le chlorure de sodium et le chlorure de potassium comme composants de base, généralement utilisés dans la préparation des aliments).

3.4 Préparations de micro-organismes et d'enzymes

^{*}Additifs généralement autorisés dans les aliments sauf indication contraire. À noter les aliments exclus des conditions générales du Tableau 3. Les exclusions se trouvent dans l'Annexe du Tableau 3 de la NGAA.

Toute préparation de micro-organismes et d'enzymes normalement utilisés dans la préparation des aliments, à l'exception des micro-organismes /génétiquement modifiés ou d'enzymes obtenus par génie génétique.

3.5 Minéraux (y compris les oligo-éléments), vitamines, acides gras et acides aminés essentiels et autres composés de l'azote. Approuvés dans la mesure où leur utilisation est requise par la loi dans les produits alimentaires dans lesquels ils sont incorporés.

ALINORM 06/29/22 ANNEXE IV

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES : AVANT-PROJET D'ANNEXE 2 RÉVISÉE – SUBSTANCES AUTORISÉES

(À l'étape 3 de la procédure)

ANNEXE 2

SUBSTANCES AUTORISÉES POUR LA PRODUCTION D'ALIMENTS BIOLOGIQUES

TABLEAU 1 : SUBSTANCES DESTINÉES À LA FERTILISATION ET À L'AMÉLIORATION DU SOL

Substance	Description; composition exigée; conditions d'emploi
[Nitrate de sodium naturel]	[texte à rédiger]

ALINORM 06/29/22 ANNEXE V

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE **NUTRITIONNEL**

(Définition des acides gras trans) (à l'étape 5 de la procédure accélérée)

Acides gras trans¹: Aux fins des Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel et d'autres 2.9 normes et directives Codex apparentées, les acides gras trans sont définis comme tous les isomères géométriques d'acides gras monoinsaturés et polyinsaturés ayant des doubles liaisons carbone-carbone non conjuguées interrompues par au moins un groupe méthylène dans la configuration trans.

¹ Les membres du Codex peuvent, aux fins de l'étiquetage nutritionnel, envisager d'inclure des acides gras trans particuliers dans la définition des AGT si de nouvelles données scientifiques deviennent disponibles.

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES

(Déclaration quantitative des ingrédients) (À l'étape 3 de la procédure)

5. MENTIONS OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Déclaration quantitative des ingrédients

- 5.1.1 Sur tout aliment vendu comme un mélange ou une combinaison d'ingrédients devra figurer le pourcentage initial en poids ou en volume selon qu'il convient de chaque ingrédient au moment de la fabrication de l'aliment (y compris les ingrédients des ingrédients composés ou les catégories d'ingrédients²) lorsque :
 - (a) sa présence est soulignée sur l'étiquette au moyen de mots ou d'images ou de représentations graphiques; ou
 - (b) il est essentiel pour caractériser l'aliment et il est essentiel pour distinguer l'aliment d'autres aliments avec lesquels ce dernier pourrait être confondu ; ou
 - (c) [il figure/est souligné dans le nom de l'aliment à moins que cela ne soit pas jugé opportun par les autorités nationales] ; ou
 - (d) [les autorités nationales jugent sa déclaration nécessaire pour améliorer la santé des consommateurs ou empêcher qu'ils ne soient trompés];
 - (e) [il fait l'objet d'une allégation explicite ou implicite au sujet de la présence de fruits, de légumes, de grains entiers ou de sucres ajoutés]

Cette mention n'est pas exigée lorsque :

- (f) l'ingrédient n'est utilisé qu'en petite quantité comme aromatisant ; ou
- (g) des normes du Codex Alimentarius spécifiques à un produit contredisent les présentes dispositions.
- 5.1.2 L'information exigée au paragraphe 5.1.1 devra figurer sur l'étiquette du produit sous forme d'un pourcentage numérique.

Le pourcentage initial en poids ou en volume selon le cas de chacun de ces ingrédients doit être indiqué sur l'étiquette à proximité immédiate des mots ou images ou représentations graphiques soulignant chacun d'eux, ou à côté du nom de l'aliment, ou à côté de chaque ingrédient correspondant mentionné dans la liste des ingrédients sous la forme d'un pourcentage moyen.

Pour les aliments qui ont perdu de l'humidité à la suite d'un traitement thermique ou d'un autre traitement, la quantité correspondra à la quantité de l'ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini. La quantité sera exprimée en pourcentage. Toutefois, lorsque la quantité d'un ingrédient ou la quantité totale de tous les ingrédients déclarée sur l'étiquette sera supérieure à 100 %, le pourcentage sera remplacé par le poids de l'ingrédient ou des ingrédients employés pour préparer 100 g du produit fini.

² Note explicative relative à la catégorie d'ingrédients: Aux fins de la déclaration quantitative des ingrédients, catégorie d'ingrédients désigne le terme générique qui correspond au nom de catégorie d'un ingrédient et (ou) à tout terme usuel similaire qui se rapporte au nom d'un ingrédient.